Un précédent original du C.E.L.I.B. et de la CODER bretonne (Commission de Développement Économique Régional),

LE COMITÉ CONSULTATIF DE BRETAGNE

par Y. Gicquel

En vente 9 F. à la Coopérative BREIZ et chez l'auteur 5 rue du Docteur-Roux LORIENT

BREIZ

ORGANE DE LA CONFÉDÉRATION KENDALC'H

AVRIL 1965 — MENSUEL — N° 91

LA COMMISSION INTERDIOCESAINE (Vannes, St-Brieuc, Quimper) a publié un communiqué sur l'emploi du BRETON dans la liturgie.

Le texte en breton de l'Ordinaire de la Messe est sous presse.

Passer les commandes au plus tôt à : M. le Chanoine Nédélec, aumônier de Keranna route de Locronan - QUIMPER

Le N° 0,45 NF — Rédaction-Administration-Publicité : BREIZ, B. P. 78 La Baule - Abonnement : 7 F. par an - C.C.P. 144-67 Rennes — Le N° 0,45 NF

A QUOI CA SERT ?...

J'AI entendu dire que certains dirigeants de groupes folkloriques, nouveaux venus dans le Mouvement culturel breton, posent la question : « A quoi ça sert, Kendalc'h ? Nous payons déjà une cotisation à une fédération technique, pourquoi aller en payer une autre à une super-fédération qui, sur le plan technique, ne nous apporte rien de plus » ? Je dois à la vérité de dire que j'ai entendu également la question inverse : « A quoi servent ces fédérations techniques, alors que nous cotisons déjà à Kendalc'h, qui nous apporte tout ce dont nous avons besoin ? » Curiosité, en somme, fort légitime, dans un cas comme dans l'autre.

Avant d'aborder les grands principes, nous allons considérer l'aspect terre à terre, matériel du problème.

Si Kendalc'h n'existait pas, très peu de groupes folkloriques pourraient subsister financièrement, car la cotisation qu'ils paient leur est plus que remboursée par les « sorties » procurées par Kendalc'h. Qu'on n'aille pas dire : « Nous nous débrouillerions tout seuls » ! S'il a été possible de voir en Bretagne — fait absolument unique — se multiplier les fêtes folkloriques au point qu'il y en ait au moins trois ou quatre chaque dimanche d'été, imagine-t-on tout ce que cela représente comme organisation ? Il faut un organisme central pour coordonner les efforts dispersés. Il faut que les Comités de fêtes sachent à qui s'adresser, qu'ils trouvent devant eux une organisation bien rodée qui répartira au mieux les groupes entre les diverses fêtes, assurera l'ordre pendant la manifestation, veillera à la bonne tenue et à la présentation, facilitera ensuite le règlement des questions financières. Pour un Comité, traiter avec Kendalc'h, c'est simple et cela procure toutes garanties. Beaucoup renonceraient à organiser une fête, s'il leur fallait traiter séparément avec une multitude de groupes, plus ou moins inconnus, émettant des prétentions différentes, et n'obéissant à aucune discipline.

Ajoutons que s'il faut une organisation comme Kendalc'h pour se porter garante des groupes auprès des Comités de fêtes, il la faut aussi pour se porter garante des fêtes envers les groupes, car nous connaissons tous l'exemple de fêtes qui avaient été organisées en dehors de Kendalc'h, et à la suite desquelles les groupes qui [illegible] cru devoir y participer tout de même n'ont pu se faire régler leurs indemnités, pas même leurs frais de transports.

Inutile de dire que ce ne sont pas les fédérations techniques qui pourraient prendre en charge le rôle de coordination joué par Kendalc'h, tout d'abord, qui dit coordination dit organisme unique. Ensuite, les fédérations en question ont une tâche importante à accomplir dans le domaine technique qui est le leur, et cela suffit à occuper tout leur temps. Une organisation comme celle de Kendalc'h, qui est le fruit de plusieurs années de travail, ne pourrait s'improviser, et l'on verrait très mal une fédération en assumer les fonctions !

Mais si Kendalc'h est irremplaçable en tant qu'administration, elle n'est pas, Dieu merci, uniquement, ni même essentiellement une administration.

L'expérience montre qu'elle contribue grandement à conserver au mouvement folklorique en Bretagne son caractère culturel, sa valeur humaine, son esprit breton. Pour un certain nombre de « m'as-tu vu » (il en existe) qui ne se sont ralliés à la vogue du biniou et de la gavotte que pour se mettre en vedette mais sans se soucier davantage de la Bretagne que de leur première chaussette noire, Kendalc'h n'a pas d'intérêt. D'accord. Ce n'est pas à eux que je m'adresse. Mais les Cercles Celtiques et les Bagadou de sonneurs ont été créés pour servir la Bretagne, développer chez les jeunes la connaissance et l'amour de leur pays, de son passé, de sa culture, et faire rayonner autour d'eux ce prestige breton.

Or, aux temps héroïques des premiers Cercles Celtiques et des premiers Bagadou, il était possible de tout mener de front, de consacrer autant de temps à l'étude de l'histoire de Bretagne et à celle de la littérature celtique, qu'au jabadao ou à la cornemuse. Mais les fêtes folkloriques ont pris de plus en plus d'importance, il a fallu se soucier de plus en plus de la qualité artistique. Le travail incessant de B.A.S. et de l'U.D.K. ont permis une élévation progressive et tout à fait remarquable du niveau technique moyen des groupes tant en matière de musique qu'en matière de danse. Mais cela absorbe tous les efforts, tant des dirigeants de ces fédérations et des responsables à tous les échelons, que des dirigeants des groupes eux-mêmes.

Au contraire, Kendalc'h peut consacrer toutes ses forces à l'essentiel, c'est-à-dire à l'action culturelle bretonne. Elle le fait par ses Amicales, par son journal, par ses camps, ses stages, ses colonies de vacances, ses examens culturels, etc... Supposons que Kendalc'h n'existe pas ; il y aurait encore des groupes de sonneurs de biniou et de danseurs folkloriques, mais combien y aurait-il parmi les membres de ces groupes, de garçons et de filles ardemment Bretons et dévoués au service de leur pays, de leur peuple, comme on en voit, heureusement, de plus en plus dans nos rangs ?

Y. B.

Diplôme de Culture Bretonne (Premier degré)

Ouvert à tous les Bretons, ce diplôme a été créé par Kendalc'h, il y a 5 ans. Programme minimum : Etude du petit livre BREIZ HOR BRO. Interrogation : 1° Histoire de Bretagne ; 2° Géographie et Economie ; 3° Langue bretonne (caractéristiques, dialectes, parentés) ; 4° Folklore et ethnographie (costumes, danses) ; 5° Organisation de Kendalc'h.

Il est souhaité que toutes les Amicales de Kendalc'h organisent des sessions d'examens à chacun de leurs rassemblements. Les groupes, (Cercles, bagadou, chorales, etc...) sont priés d'adresser à leur Amicale la liste de leurs candidats.

ATMOSPHÈRE DÉTENDUE
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE KENDALC'H

C'EST devant une assemblée nombreuse, remplissant entièrement la salle de conférences du très beau hall des Fêtes de Pontivy, que le président de Kendalc'h, Pierre Roy, a présenté le rapport moral de l'année écoulée. Rappelant que le but principal de l'activité de tout Groupe folklorique est la reprise de conscience par les Bretons de leur personnalité, il a montré l'aide que Kendalc'h a apportée en ce sens aux Cercles et Bagadou au long de 1964 et fait ressortir les résultats encourageants obtenus par certains d'entre eux. Puis il a donné connaissance de la décision de l'U.F.O.L.E.A. et d'Ar Falz de se retirer de la Confédération. Il a fait part ensuite de la déception éprouvée par les dirigeants de Kendalc'h d'avoir vu échouer un projet de réalisation de la « Maison des Jeunes » qui était déjà très avancé et pour lequel une importante subvention avait été obtenue. Il va falloir maintenant se remettre à la recherche d'un autre terrain. Nous pensons, par ailleurs, pouvoir organiser un camp pour adolescents cet été, sous la direction de cadres diplômés.

Après l'approbation du rapport financier de Jean Guihard et la tenue de l'Assemblée générale de la Coopérative Breiz, il est procédé à l'élection de nouveaux administrateurs en remplacement du quart sortant. Nombre de votants : 116. Sont élus : MM. Y. Le Berre (95 voix), J. Guihard (95), R. Ommes (75), P. Monjarret (73). L'Assemblée doit ensuite procéder à l'élection de deux administrateurs en remplacement de Mme de Rohan-Chabot et de René Henry, démissionnaires pour raisons personnelles ou professionnelles. Sont élus, MM. Latour et Gourmelen.

L'après-midi a été consacrée à l'audition des rapports des différentes commissions et des représentants des Fédérations. Ces rapports font ressortir dans tous les domaines des efforts intéressants et des initiatives dont on est en droit d'attendre d'importants résultats.

Après le Bro Goz qui a conclu cette belle réunion, le Conseil d'Administration a réélu son bureau. M. Roy reste président avec Claude Coustou, pour vice-président, M. Latour pour secrétaire, et Guihard, trésorier.

LA LITURGIE EN BRETON

Extrait du communiqué des Evêques :

« Les prêtres feront connaître aux fidèles que le breton est reconnu comme langue liturgique.

Les préférences personnelles du prêtre ne doivent pas être un facteur déterminant dans le choix de la langue. La préférence exprimée des intéressés doit être prise en considération. Dans les cérémonies à caractère personnel (mariage, enterrement, baptême par exemple), on tiendra compte du désir exprimé par les fidèles. Pour la célébration rassemblant tout le peuple — en particulier la messe paroissiale — on aura recours aux solutions donnant une juste satisfaction à tous... Dans les paroisses où se disent plusieurs messes, on envisagera suivant les besoins, de célébrer l'une des messes avec emploi exclusif du breton.

ANNIVERSAIRE

1er avril 1965 : une date qui marque pour Kendalc'h, car c'est celle du dixième anniversaire de l'accession au poste de Secrétaire Administratif de notre ami Robert Le Grand, sans lequel notre organisation ne serait pas ce qu'elle est devenue.

Il fallait du courage pour abandonner une situation dans le commerce et lier tout son avenir à celui d'un mouvement plein de dynamisme, certes, mais composé d'éléments disparates ayant en bien des domaines des conceptions difficiles à concilier. Ce sacrifice, l'ancien président du Cercle de La Baule l'a fait. Le risque, il l'a pris. Tout cela pourquoi ? pour servir la Bretagne. Parce qu'il y croit. Parce qu'il a pensé qu'il pouvait être utile.

Il savait qu'il n'avait à y gagner ni fortune ni honneurs ; des soucis et des empoisonnements, je ne dis pas. C'est cela le vrai dévouement à un idéal : accepter une charge ingrate et obscure, et faire son boulot...

Dix ans... Pendant dix ans notre secrétariat a fonctionné avec efficacité et régularité, et ce n'est pas un mince résultat. C'est grâce à lui que Kendalc'h a pu devenir une organisation solide, bien au point et remplissant son rôle. Et s'il se trouve de nos amis pour rechigner parfois devant les manières bourrues ou l'entêtement du secrétaire, tous sont bien contents de pouvoir s'adresser à lui quand ils sont en difficultés. Tous reconnaissent sa compétence, et ceux qui le connaissent mieux savent quelle sensibilité, quelle chaleur humaine se cachent sous son air renfrogné ou moqueur.

Je vous parie tout ce que vous voudrez qu'il va râler en lisant ces lignes — sans ça ce ne serait plus lui. Depuis dix ans qu'il « râle »... pour le plus grand profit de Kendalc'h, des Cercles, des Bagadou, et de tout le mouvement breton !

Y. B.

CAMP DES JEUNES BRETONNANTS « D'AR FALZ »

ARGOL — 12 au 17 avril

S'adresser H. Gourmelen, 14, rue St-Yves, Rennes.

PÉRENNITÉ

Le triskèl celtique sur un vieux sanctuaire chrétien dans la campagne bretonne.

BUHEZ BREIZ

Keleier Berr

● Le juriste breton Gabriel Le Bras, de Paimpol, professeur à la Faculté de Droit de Paris, a été élu à l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

● Les marins-pêcheurs cornouaillais ont fait la grève plusieurs jours, s'imaginant que sur un poisson vendu 4 F. au consommateur il ne leur revienne à eux, qui ont eu tout le mal et tous les risques, que 0 F. 15.

3.000 d'entre eux ont manifesté à Quimper.

● L'air de biniou sonné sur le paquebot « France » à chaque appareillage, et qui est l'œuvre de Marie-Thérèse Ropars-Henaff, vient d'être enregistré sur un disque 45 tours, intitulé « De la Bretagne au France ».

● **Notre confrère « La Bretagne à Paris » (où nous lisons beaucoup de choses intéressantes depuis quelques mois, et c'est tout à l'honneur de son rédacteur en chef, Charles Le Quintrec), nous apprend que deux des célèbres « Frères Jacques », André et Georges Bellec sont Bretons (de Saint-Nazaire) et Bretons convaincus.**

● Au congrès de la F.N.S.E.A. les représentants des agriculteurs bretons ont fait observer qu'une concurrence interrégionale joue au détriment de la Bretagne.

● **L'usine de dents artificielles « Atlantic-Codental », de Pontivy, va licencier le tiers de son personnel.**

● On annonce, par contre, de prochaines créations d'usines à Nantes et à Lorient.

● **Un centre de promotion industrielle pour la Bretagne et pays annexes vient d'être créé à Nantes.**

LIBRAIRIE CELTIQUE
108 bis, rue de Rennes
PARIS
Livres anciens et modernes
(celtisme, Bretagne, Vendée)
Envoi de catalogue sur demande

Première messe en Breton à Brest - Saint-Marc

Les nouveaux règlements liturgiques permettant d'utiliser à la place du latin la langue populaire, la première messe en breton sera dite à Brest à l'occasion des veillées de Carême.

Ces trois veillées auront lieu à l'Eglise de Saint-Marc, les mercredis 24 mars, 31 mars et 7 avril. La troisième veillée sera présidée par Monseigneur Fauvé le 7 avril.

Les veillées bretonnes de St-Marc entrent dans leur septième année et rencontrent le plus grand succès auprès des fidèles de la paroisse et même des paroisses avoisinantes.

Une fois par an, il est possible aux catholiques du mouvement breton d'avoir des offices en notre langue, nous espérons donc que cette année ils feront un effort pour y être dignement représentés.

Holl eta da Sant Mark evit an oferennoù e brezhoneg.

Avec le concours de l'Institut Géographique National, la Maison Pinloux, éditeur, 22 bis, rue des Messageries, Paris, vient de réaliser la PREMIERE CARTE EN RELIEF DE LA BRETAGNE [illegible]

PAVÉ DANS LA MARE...

Latins et Bretons toujours !

Ainsi donc Vannes aurait adhéré à l'« Union latine » et certains ont cherché [illegible] ... Savez-vous qu'un quarteron de professeurs de latin enseignent à Vannes malgré les obstacles et la mauvaise volonté des élèves ? Savez-vous que dans certains lieux appelés « églises » on emploie couramment le latin, quoique de moins en moins, hélas ! N'est-ce pas suffisant pour adhérer à l'Union latine ? Allons, ne soyez pas de mauvaise foi !

Mais il y a mieux. Au large des côtes de Chine il est une île qu'on appelle Formose. [illegible] ... une île qui se dit belle et dont le nom serait aussi Formose si les gens du Pays de Vannes qui s'appellent Rio. Il faut hausser les épaules avec pitié si on nous dit que c'est la forme vannetaise de Riou. Les édiles vannetais seront ravis de savoir que Rio signifie rivière en espagnol et ils demanderont aussitôt à être membres de la Hispanidad au même titre que les Indiens d'Amérique du Sud.

Je vois là le point de départ d'un mouvement qui s'étendrait à toute la Bretagne. Brest ferait partie de l'« Union slave » à cause de Brest-Litovsk, Morlaix de l'« Union alpine » à cause de ses rues en pente, Saint-Brieuc de l'« Union chinoise ». Elle doit aussi s'inscrire à l'« Union juive » à cause de sa promenade de La Rabine et à l'« Union lapine » à cause de son Jardin de la Garenne.

Et ce n'est pas tout ! Savez-vous qu'il existe Or, au large des côtes du Morbihan, il est [illegible] ... à cause du Mont-Frugy. Dinard serait agréé avec empressement par l'« Union arabe » pour qui le dinar est une unité monétaire. Pour les Lapons qui veulent devenir sédentaires Rennes serait terre de choix et l'« Union des extra-terrestres » ne pourrait rien refuser au radôme de Lannion.

Enfin savez-vous qu'il existe à Nantes un Château des Ducs de Bretagne et même une place Bretagne ? Les Nantais pourraient en profiter pour demander à faire partie de notre région de programme qu'on baptiserait pour la circonstance « Union bretonne ».

Je pense qu'en l'honneur de Fuji-Yama les Japonais ne feraient nulle difficulté pour accepter Quimper dans l'« Union nipponne ».

AN DISKANER.

A-DU HAG A-ENEP

(courrier des lecteurs)

Nous venons de recevoir, ce mois-ci, deux lettres fort intéressantes, mais dont les termes sont trop énergiques pour que nous puissions les publier telles quelles. L'une concerne un disque qui vient de sortir sous le titre « Gai, gai, les Bretons » ; l'autre donne un point de vue nouveau sur le problème du changement de nom des Côtes-du-Nord.

« GAI, GAI, LES BRETONS »

Le pianiste et chef d'orchestre Lucien Merer nous fait part de l'indignation qu'il a éprouvée à l'audition du nouveau disque consacré au folklore breton, qui vient d'être édité dans une collection où figuraient déjà « Gai, gai, les Alsaciens » et « Gai, gai les Ch'timis ». On y entend, sous les accents de l'accordéon musette d'un nommé Trabucco (pas très breton, ce nom de Trabucco !), le Bro Goz ma Zadou transformé en boston, « En Ter Seien » devenu une marche vulgaire, et « An Noz » travesti en tango.

Jouer en bal musette de nos vieilles gwerziou si poignantes, c'est faire preuve seulement d'un incommensurable mauvais goût. Il est peu probable que ce disque connaîtra un bien grand succès. En tout cas aux Bretons il fera seulement hausser les épaules.

[illegible]

COTES-DU-NORD ? COTES-D'ARMOR ?

Notre ami Yann Michel, actuellement à Hassi Messaoud, ne trouve pas que le département des Côtes-du-Nord soit plus mal nommé que les autres départements bretons. Il fait, en effet, remarquer que nos ancêtres, au temps de la Révolution, étaient beaucoup moins complexés que nous, et l'ont prouvé. Côtes du Nord de quoi, en effet ? du Nord de leur pays, du Nord de la Bretagne.

Il faut l'avouer, nos préfets qui défendent cette appellation font preuve d'un singulier particularisme breton que je verrais d'un très mauvais œil si j'étais ministre de l'Intérieur.

Notre ami Yann Michel condamne le nom de « Côtes d'Armor », qui pourrait tout aussi bien s'appliquer au Finistère ou à la Loire-Atlantique (à l'Ille-et-Vilaine et au Morbihan aussi !). *« Je veux bien croire, écrit-il, que le mot Nord, ça donne froid dans le dos des touristes »*, mais alors il ironise en demandant si l'on va, avec les noms de Trégor Penthièvre et Goelo, composer sur le modèle de « Benelux » quelque chose comme « Trépengo » ou « Pentrego »...

[illegible]

Concert spirituel en hommage à Guy Ropartz

[illegible]

M. Simonnot.

Direction : L. Casali, maître de chapelle.

A l'orgue historique des Couperin : J. Ver-Hasselt, organiste titulaire.

Le concert sera présenté par Maître Norbert Dufourq, professeur d'histoire de la musique au Conservatoire national supérieur.

Places : 5 et 8 F (chez Durand, 4, place de la Madeleine ; à la sacristie de l'Eglise de 10 à 12 h. et de 17 à 19 h. ; au Copar) ; Etudiants, J.M.F., A.M.J. : 3 F.

DEUX EXEMPLES

Nous sommes heureux de publier ici deux lettres qui nous montrent qu'il y a de nos compatriotes qui ne se contentent pas de vouloir faire quelque chose pour la Bretagne, mais qui agissent réellement et efficacement.

La première est de M. Claude-Henry Galocher, l'éminent directeur fondateur de l'Association François Duine, de Dol, centre de recherche et d'action culturelles agréé par l'Etat :

Cher Monsieur et compatriote,

Cette année l'Association François Duine, de concert avec sa section de musique bretonne (Bagad Judual) a ouvert un cours public de culture bretonne et d'histoire locale à l'intention des garçons et des filles du Pays de Dol.

Tous les quinze jours une classe a lieu à la mairie de Dol. Un des chapitres du « Breiz hor Bro » est étudié ainsi qu'une période de l'histoire de Dol. Des montages audio-visuels sont réalisés pour ces cours afin de mieux faire passer l'enseignement.

Ces cours sont obligatoires pour les membres du Bagad Judual. De nombreux garçons et filles qui ne font pas partie du Bagad y assistent également. Le collège des filles y envoie une vingtaine d'internes.

Déjà, il y a plusieurs années, nous avions organisé un tel cours [illegible]

Un examen annuel sanctionnera en fin de cycle cet enseignement. l'Association François Duine décerne un diplôme et nous comptons, en accord avec vous, décerner également le diplôme de culture bretonne Kendalc'h.

Par ce même courrier je vous commande 60 « Breiz hor Bro » pour nos nouveaux.

Heureux de travailler ensemble à une meilleure connaissance de notre Bretagne et de notre pays, je vous prie de croire cher, Monsieur, à mes meilleurs sentiments bretons.

La deuxième lettre est celle qu'un journaliste de Châteaulin (qui nous en a fait parvenir une copie) a adressée à la Direction de la Radio-Télévision, à Rennes.

Kerarv, 18 hwevrer 1965
Kastellin,

A M. le Directeur de l'O.R.T.F.
Rennes Rouzon

Aotrou Pennrener,

Monsieur le Directeur,

En réclamant inlassablement une place légitime à la langue bretonne dans l'enseignement et sur les antennes de l'O.R.T.F., notre Fondation Culturelle Bretonne Emgleo Breiz défend inlassablement nos justes revendications culturelles.

La langue et la culture bretonnes ont été, on ne le sait que trop bien, ignominieusement brimées, cependant qu'à l'heure actuelle [illegible] ... de programmes quotidiens à la radio et à la télévision, pour ne citer que ces domaines...

« Kar Pellwell Breizad d'ar Vrezonegerien ! »

Veuillez...

S'il y avait beaucoup d'associations en Bretagne à œuvrer comme le fait l'Association François Duine, et beaucoup d'intellectuels bretons à écrire à l'O.R.T.F. comme notre journaliste châteaulinois, bien des choses ne tarderaient pas à changer, pour le plus grand bonheur de tous !

KENOBER
Coopérative d'achats groupés
5, rue Haute, QUIMPER (Finistère-Sud)

Bandes magnétiques "AGFA" et accessoires : bobines, boites de classement en carton et matière plastique, coffrets de montage, etc...

REMISES : 25 %

(Livraisons franco en Bretagne, documentation sur demande).

BEZANS KENDALC'H

Memento d'Avril

3 Avril. — Fest-Noz K. B. : Salle du Renard.

4 Avril. — Assemblée Générale de la F.A.L.S.A.B. à Guiscriff (Morbihan) ;

Assemblée Générale de l'U.D.K. à Pontivy : (10 heures à la Salle des Fêtes) ;

Bal breton du Cercle Celtique du Mans (reporté au 4 avril au lieu du 28 mars en raison de l'Assemblée Générale de Kendalc'h) au restaurant Barbault, à Spay.

Abadenn du Cercle Culturel de langue bretonne de **Rennes** et **Bal breton** à 21 heures.

10 avril. — Fest-Noz à Plouyé organisée par le Cercle Celtique de Plouyé.

11 Avril. — Fest-Noz à Quimper, organisée par le Bagad Bleimor (au Relais du Stangala).

13 Avril. — Assemblée générale des **Cadres Bretons de la région parisienne** à la Maison des Arts et Métiers (10 h. 45).

19 Avril. — Bal breton à Josselin, à 16 h., salle Buléon.

25 Avril. — Fest-Noz à Callac organisée par le Cercle Celtique de Callac.

Bal breton à Basse-Indre, à 14 heures, salle Jules Ferry.

L'assemblée Générale de B. A. S.

[illegible]

UNVANIEZ DANSERIEN HA KANERIEN

Rapport de la Commission de Danses Bretonnes Kendalc'h - U.D.K., réunie à Rennes le 14 Février 1965

Une Commission chargée d'étudier la mise en pratique d'un diplôme de moniteurs de danses bretonnes (Kendalc'h-U.D.K.) s'est réunie à Rennes le 14 février 1965.

Etaient présents : MM. Goazion, Paboul, Guihard, Bouguion, Josset, Vincent.

Après différentes propositions faites par J. Guihard, J. Josset, celles de Gourmelen présentées par Bouguion, de l'Amicale de Rennes présentée par Vincent, la Commission a adopté les projets de diplômes suivants :

1° MONITEUR DE DANSE :

Ce diplôme sera délivré après un stage de Week-End.

Ce stage de deux jours comportera les matières suivantes :

a) Etude pratique d'une danse dans chacun des 6 grands terroirs définis par la Commission (voir diplôme d'Enseignement Général) ;

b) Enseignement théorique : pédagogie, historique et géographie de la danse, étude du costume.

Règlement :

Le candidat fera sa demande d'inscription à l'un des stages proposés par l'U.D.K. et indiquera une liste de 6 danses qu'il peut enseigner dans l'un des grands terroirs choisi par lui. Chaque demande de candidature sera faite au plus tard 1 mois avant la date du stage.

A la fin du stage les candidats passeront un examen pour l'obtention du diplôme.

Cet examen comportera les épreuves suivantes :

a) Démonstration pratique permettant au Jury de noter la connaissance des danses et les qualités pédagogiques.

Chaque candidat fera une démonstration des danses suivantes à des élèves danseurs de 1re année déplacés pour cette occasion :

1 danse tirée au sort parmi les 6 danses proposées par le candidat ;

1 danse choisie par le candidat dans l'un des grands terroirs tiré au sort et suivant la liste des danses classiques définies par la Commission des diplômes de moniteurs de danses.

b) Epreuve orale :

Chaque candidat sera questionné sur les matières suivantes :

1° Connaissance théorique de la danse et du costume (réf. Guilcher - Creston ?) ;

2° Connaissances élémentaires du Breiz hor Bro — sauf les titulaires du D.C.B.

Le jury composé de 3 membres sera pris à titre provisoire dans l'attente d'un nombre suffisant de maîtres, parmi les personnes désignées ci-après et présidé par un représentant de la Jeunesse et des Sports :

MM. Goazion, Paboul, Guihard, Josset, Bouguion, Gourmelen.

Ce jury sera assisté d'un membre diplômé du grand Terroir choisi par le candidat.

2° MONITEUR D'ENSEIGNEMENT GENERAL :

Ce diplôme sera délivré après un stage d'une semaine.

Ce stage comportera les matières suivantes :

Etude pratique des 22 danses classiques divisées en 6 grands terroirs, à savoir :

Haute Bretagne Sud :

Pays de Nantes : La Violette.

Pays Guérandais : Le rond Paludier.

Haute Bretagne Nord :

Pays de Rennes : En avant deux de la Mézière.

Pays de Rance : Guédaine de Rance.

Penthièvre : Guédaine de Langueux, Bal d'Erquy.

Trégor-Léon :

Trégor : La Dérobée de Guingamp.

Léon : Dans a dal.

Cornouaille Basse :

Suite de l'Aven : Gavotte, bals, jabadao.

Cornouaille Haute :

Suite de la Montagne : Gavotte, Tam Kreiz, Ton double.

Kost er c'hoed, Pachpi, Suite Fanch Mode Plin, Gavotte et Bal.

Pays Vannetais :

En dro de Baud ; Rond, Bal.

Hanter Dro, Laridé de la Côte, Bal de Rhuys.

Enseignement théorique : Pédagogie ; histoire et géographie ; sens du rythme et de la musique ; notation ; étude du costume ; étude de la matière bretonne ; présentation et mise en scène ; organisation d'un Fest Noz, [illegible] ... tionné sur les enseignements théoriques prévus à ce stage. Il devra posséder ou passer à cette épreuve le diplôme du D.C.B.

Chaque candidat fera sa demande auprès du Secrétariat de l'U.D.K.

3° MAITRE DE DANSE POPULAIRE (spécialisé)

Ce diplôme sera délivré par un Jury spécialisé sur présentation d'une étude écrite de la danse (pas et airs à danser) sur un terroir choisi par le candidat ou sur l'évolution d'une danse.

Obligatoirement le candidat à ce diplôme devra posséder le diplôme de moniteur d'Enseignement Général, avoir une activité d'enseignant de la danse bretonne dans un groupe de danse, assister à des Festou-Noz au cours de la durée de ses fonctions de Maître de danse populaire.

Assurer la formation de moniteurs à la demande de l'U.D.K. au cours de ses stages.

Au cours de cette réunion de Commission, il a été décerné le diplôme de moniteur de danse aux moniteurs ayant assuré l'enseignement de la danse au cours des stages de Kendalc'h-U.D.K.

Les premiers stages ont été fixés aux dates suivantes :

1er et 2 mai à Rennes, stage de moniteur de danse.

Dimanche et lundi de Pentecôte à Quimper.

Du 2 au 8 août, stage de moniteur de danse et de moniteur d'enseignement général.

A la fin de ces stages [illegible]

J. GUIHARD.

[illegible]

E TIEGEZ OR MIGNONED

KANV

La Société Amicale « Les Bretons du Havre » a la douleur de vous faire part du décès de son trésorier, M. Marcel Croguennec, survenu subitement le jeudi 25 février, dans sa 47e année.

Il assumait ses fonctions avec dévouement depuis maintenant près de dix ans et était bien connu pour son dynamisme et sa gaieté dans la Société où il laisse de profonds regrets.

★ ★

Klevet on eus gant poan e-neus kollet or mignon Charlez Ar Gall, rener abadennou brezoneg ar radio hag ar pellwelerez, e vamm. Dezañ ha d'e diegez a-bez e kinnigom or gourhemennou a gengañv.

★ ★

Le Cercle Celtique des Iles d'Indre a la douleur de vous faire part du décès de M. Marcel Souchet, accordéoniste du Pays Nantais, décédé à l'âge de 68 ans, le 5 mars 1965, à la Chabossière.

STAGE DE PRINTEMPS DE B.A.S.

GUIDEL, 11 au 17 avril

Bagadou, s'adresser à L.J. Dauneau ; couples à M. Pezennec.

La Cercle Celtique du Mans
organise un
BAL BRETON
avec la participation de chanteurs et sonneurs de Rennes
Le dimanche 4 avril en matinée au restaurant Barbault à SPAY
(Près Le Mans)

Tous les Anciens du

CERCLE CELTIQUE DE JOSSELIN

sont cordialement invités à participer au GRAND RASSEMBLEMENT DU 10e ANNIVERSAIRE à la Salle Buléon.

Repas, 12 h.

Bal breton, 16 h.

Inscriptions chez M. Gicquel, rue Olivier de Clisson, Josselin.

Le 11 avril à 20 h. 30

FEST-NOZ

organisée par le Bagad Bleimor, au « Relais du Stangala », à 4 km. de Quimper, sur la route de Brest.

Dimanche 25 avril, à 14 heures, BASSE-INDRE, salle Jules-Ferry.

SECOND BAL BRETON DU PAYS NANTAIS

sonneurs et chanteurs populaires

JOSSELIN
le 19 avril, à 16 h.,

GRAND BAL BRETON

La meilleure ambiance.
Animateurs de classe.
Salle Buléon (sortie de Josselin, route de Lorient).

FEST-NOZ

organisée à PLOUYE, le samedi 10 avril par le Cercle Celtique

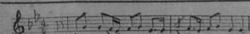
Binious - Bombardes - Practices
ACCESSOIRES ET ANCHES
DORIG LE VOYER
Luthier Artisan-Maître
4, rue de la Rogerie — RENNES (I.-et-V.) — Tél. : 40-84-47
Le seul Luthier spécialisé, Titulaire du Label « ART ET QUALITÉ BRETAGNE » Médaille d'or

LUTTE BRETONNE

L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA F.A.L.S.A.B. SE TIENDRA A GUISCRIFF (Morbihan), LE 4 AVRIL 1965

LE TYROL DU SUD (suite et fin)

par Guy HÉRAUD

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans la première partie de cet article (Breiz n° 90, mars 1965, page 4).

Lire en note BOLZANO et non « Bozano ».

Un second argument est tiré de l'esprit même de la Convention. Celle-ci n'a-t-elle pas en vue (Point 1) : « La protection du caractère ethnique et du développement culturel et économique » de la minorité sud-tyrolienne ? L'autonomie régionale est prévue à cet effet **et n'a d'autre** justification. Or comment remplira-t-elle sa fonction si on l'applique à un « cadre » territorial où l'ethnie, minorisée, ne peut user des pouvoirs autonomes créés à son intention ? Il apparaît ainsi qu'en conférant au Trentin-Haut Adige l'autonomie régionale p r é v u e pour le Tyrol du Sud, le législateur constituant italien n'a pas respecté les engagements conclus au traité de paix.

A côté de la revendication d'autonomie régionale — et passant sur d'autres griefs relativement mineurs : bilinguisme imparfait des services publics, attributions inégales des emplois (1), atteintes aux sites et paysages — les Tyroliens soulèvent la *question pour eux vitale, de l'immigration.*

Celle-ci, loin de cesser, s'est accentuée après la guerre. La population italienne est passée de 81000 personnes en 1939 à 115000 en 1953, et de 3 % en 1918 à 36 % en 1960 (2). A défaut de recensement linguistique, les résultats électoraux accusent un fléchissement continu des effectifs indigènes : sur 14.632 nouveaux électeurs en 1960, le parti populaire du Tyrol du Sud recueillait 8182 voix, **ce qui représente une** proportion sensiblement inférieure au rapport ethnique : le jeu combiné de l'immigration italienne et de l'émigration tyrolienne est responsable de ce déclin. La jeunesse du pays, menacée par la crise agricole, ne trouve pas d'emplois dans les villes, et s'expatrie ; 93 % des logements neufs sont attribués aux familles italiennes. La municipalité de Bolzen, aidée par le gouvernement veut doubler la population de la cité. Le grand rassemblement tyrolien du château de Sigmundskron, en 1957, fit échouer momentanément le projet ; mais la menace subsiste, et le danger de subversion ethnique est une épée de Damoclès suspendue sur le pays. On reproche aux Tyroliens de se concentrer dans un parti unique, de faire campagne contre les mariages mixtes, d'accepter le terrorisme ; mais ce raidissement et ces excès ne sont que la conséquence de la situation d'extrême précarité où la tactique italienne de « grignotage » place cette minorité. Le moindre relâchement serait fatal au Tyrol du Sud ; et l'on n'aperçoit pas de fin à cette épuisante veillée d'armes.

L'existence d'une garantie internationale n'avantage guère le Tyrol du Sud. Quelles puissances iraient se mésallier l'Italie pour lui venir en aide ? L'Autriche a bien saisi les Nations-Unies en 1960 et 1961 ; mais l'Assemblée Générale s'est par deux fois contentée de renvoyer les Parties à des négociations bilatérales. Bien entendu les rencontres austro-italiennes de Ministres des Affaires Etrangères, à Milan, Klagenfurt et Zurich en 1961, à Venise en juillet 1962 ne donnèrent aucun résultat, l'Italie refusant obstinément d'accorder l'autonomie régionale.

Une commission d'études de dix-neuf membres, dont sept sud-tyroliens, fut créée en 1961 avec mission de faire rapport au gouvernement sur la situation dans le Haut-Adige.

Or elle vient juste de terminer ses travaux, le 10 avril dernier, après 31 *mois* de délibérations ! ! Et encore ne propose-t-elle rien d'autre qui ne soit déjà contenu ou impliqué dans le statut de 1948 !

Le statu-quo joue en faveur de l'Etat et de son œuvre assimilatrice ; dès lors une tactique se dégage : maintenir une pression ethnique continue sous des dehors de bonne volonté négociatrice ; et attendre qu'à l'usure s'effondre la résistance du pays. L'ignorance et l'indifférence de l'opinion européenne facilitent le succès de cette politique. Quand, poussés à bout, les Tyroliens explosent, de feintes concessions viennent énerver et discréditer leur action jusqu'au sein de leurs propres organisations. Avec un peu de patience l'Italie joue gagnante le pari d'Ettore Tolomei de dénationalisation complète du Haut-Adige ; et peu lui chaut de contredire en cela l'idéal du « Risorgimento ».

Seul un pouvoir fédéral européen serait à même de garder à l'Europe et au monde la patrie ensoleillée des premiers trouvères allemands, les Walther de la Vogelweide, Oswald de Wolkenstein, l'une des terres d'histoire et de légende les plus attachantes de notre vieux continent.

(1) 700 fonctionnaires tyroliens sur 7800, 4 juges sur 56, 9,3 % des emplois dans les chemins de fer, exposé du ministre des Affaires étrangères M. Bruno Kreisky, devant le Comité politique spécial de l'Assemblée des Nations-Unies le 18 octobre 1960.

(2) En 1953 sept communes seulement sur 112 avaient une majorité italienne, mais parmi celles-ci les deux plus grandes villes. Il s'agit de Bozen/Bolzano (80 %) Meran/Marano (61 %), Franzenfeste, Pfatten, Leifers, Salurn et Brenner. A Brixen/Bressanone, la troisième ville, la population i t a l i e n n e atteignait 43,4 %.

Du nouveau dans la chanson Bretonne

Maintenir une tradition sans se soucier de l'enrichir à chaque génération, c'est une attitude qui comporte des risques très grands tant il est vrai que la première qualité d'une culture est d'être vivante.

A cet égard le surprenant renouveau des Festou-noz et des Beilhadegou marque un nouveau tournant dans l'histoire de notre civilisation populaire.

La chanson bretonne dont depuis la guerre l'extraordinaire richesse s'est révélée au grand public, aurait pu se scléroser elle aussi si certains n'avaient cherché à l'adapter aux grands courants contemporains. L'expérience des Kabalerien a prouvé qu'il y avait de la place pour les novateurs. Glenmor, le « barde à la guitare électrique », s'inscrit lui aussi dans ce courant.

Glenmor vient d'enregistrer 4 chansons : l'austère majesté de Memento, *la tendresse et l'envoûtement dans* Viviana, *la révolte sauvage qui gronde dans* Les Nations *et l'immense espoir de trouver enfin* Tout au bout du sillon la Justice et l'Amour.

Ce disque 45 t., uniquement vendu en souscription, se commande à KORNOG, 2, rue Lesage, Brest (Fin.-Nord) (10 F au C.C.P. Rennes M. Guillerm 2265-51).

MAISON de la BRETAGNE

Le service de voyages de la Maison de la Bretagne, agréé par la S.N.C.F. nous fait savoir qu'il organise des collectifs de Paris vers la Bretagne à l'occasion de toutes les petites vacances scolaires : Toussaint, Noël, Gras et Pâques.

Il délivre tous billets pour toutes destinations, étranger compris, même par air.

MAISON DE LA BRETAGNE
3, rue du Départ, Paris (14e)
Tél. DAN 28-95
C.C.P. 5.517.26 Paris

PETITES ANNONCES

Bagad en formation cherche biniou d'occasion : écrire Maurice Vivet, 11, rue Joliot-Curie, Dreux (Eure-et-Loir-28).

Cercle Celtique région parisienne vend à prix très avantageux 2 tambours-ténors, une grosse caisse (fût noir) fabrication Lanie ; instruments à l'état neuf. Ecrire à C.C. Tud An Hent-Houarn, 19, rue d'Amsterdam, Paris.

Les accords de Bruxelles

par Morvan Duhamel

L'Année 1964 ne s'est pas terminée sans qu'ait été accompli un nouveau pas sur la voie de l'union européenne : après plusieurs semaines de négociations, un accord est en effet intervenu, le 15 décembre, à Bruxelles, à propos de l'unification du prix des céréales au sein du Marché Commun.

Il s'agit là d'un acte d'une extrême importance, sur lequel nous aurons d'ailleurs à revenir au cours des prochains mois. Mais dès maintenant il est utile d'examiner, même d'une façon générale, deux aspects des récents accords de Bruxelles : l'orientation qu'ils impriment au processus d'unification de l'Europe et leurs implications sur l'économie bretonne.

Ce qui frappe avant tout dans ces accords, c'est qu'ils comportent *une appréciable part d'aliénation des souverainetés nationales.* Par exemple, les gouvernements signataires ont renoncé à définir désormais souverainement leur politique des prix agricoles. Ceux-ci (on n'a parlé que des prix des céréales, mais on va bien un jour régler de la même manière le cas des autres prix principaux) seront désormais fixés par la Communauté européenne. La France, comme les autres pays interviendra dans la discussion, mais d'ores et déjà elle a dû accepter un niveau de prix supérieur à celui qu'elle aurait souhaité, ou décidé.

La plus notable conséquence des accords de Bruxelles c'est que finalement la France, pas plus que ses partenaires, ne sera désormais réellement maîtresse de son taux de change. Elle a perdu, non en droit, mais en pratique, la possibilité de dévaluer sa monnaie, car il est bien clair qu'une dévaluation entraînerait « ipso facto » une revalorisation des prix agricoles d'un même pourcentage, ceux-ci étant maintenant fixés par la Communauté en « unités de compte » (poids d'or d'un dollar des Etats-Unis). Du coup, ne devrait-on pas si l'on réévaluait les prix agricoles, en réévaluer d'autres de proche en proche ?

Ce transfert indirect de la souveraineté monétaire à la Communauté a fait dire à de nombreux commentateurs que les accords sur les prix uniques des céréales impliquaient, à plus ou moins brève échéance, l'institution d'une monnaie européenne commune. Or, à part la Défense, existe-t-il un plus grand attribut de la souveraineté nationale que la Monnaie ?

Nous ne pouvons que nous féliciter d'une telle évolution, car si l'affaiblissement progressif des souverainetés nationales est la condition nécessaire de l'unification européenne, elle est aussi, ne l'oublions pas, celle de la renaissance des régions naturelles. Fera-t-on un jour le bilan de ce qu'aura coûté aux diverses régions de l'Europe, sur les plans économique, social, culturel, linguistique, démographique, etc., l'instauration des souverainetés nationales sur le vieux continent, puis leur renforcement progressif et, pour certaines, leur institution en Etats tout-puissants, centralisés à outrance ?

Après les aliénations de souveraineté consenties par les Etats européens depuis plusieurs années (C.E.C.A., Marché Commun, Euratom), c'est donc à un nouveau progrès vers le respect des peuples et des individus, que nous assistons.

A nous, Bretons qui avons souffert des abus de la souveraineté nationale et de la centralisation étatique, les nouveaux accords de Bruxelles procurent une satisfaction que nous ne dissimulerons pas.

Mais, si, à longue échéance nous pouvons nous féliciter des accords de Bruxelles, nous avons toutefois lieu, dans l'immédiat, de nous en montrer inquiets.

Si les accords de Bruxelles apparaissent bénéfiques à certaines régions de grande production céréalière comme la Beauce, la Brie et le Nord, *ils sont très dangereux pour l'économie bretonne* : à partir du 1er juillet 1967, les prélèvements financiers frappant les échanges intra-communautaires de viande porcine, d'œufs et de volailles, seront supprimés et ces produits pourront circuler librement à travers la Communauté européenne. Ces mesures, prises à la demande des Pays-Bas et de la Belgique, représentent une des concessions que l'Allemagne et la France ont dû faire à ces deux pays dans le marchandage global par lequel s'est terminée la négociation. Comme l'a écrit « Le Monde » (16 décembre), « *elles risquent d'avoir d'assez graves répercussions pour les éleveurs de volailles bretons* ».

Pourquoi ? Essentiellement parce que l'aviculture de la Belgique et des Pays-Bas est plus compétitive que celle de la France pour l'exportation, en raison de la politique jusqu'ici pratiquée pour ces pays.

En ce qui concerne l'Allemagne, le risque est moindre : ce pays va en effet bénéficier, d'ici 1967, de si vastes mesures d'aide compensatoire qu'une large partie en sera utilisée par les agriculteurs allemands pour améliorer leur aviculture, laquelle accroîtra sa production au point, disent les experts, de suffire très rapidement à la consommation intérieure. Le même phénomène est d'ailleurs attendu en Italie, où l'on assiste depuis peu à un rapide accroissement de la production d'œufs et de volaille.

Ainsi, dans le temps où l'aviculture bretonne, déjà en difficulté, va connaître une situation pire encore du fait de la concurrence des Pays-Bas et de la Belgique, les deux principaux débouchés sur lesquels elle comptait, l'Allemagne et l'Italie, risquent de se fermer pour elle. Une fois de plus, à ce double titre, c'est donc la Bretagne qui va payer la note des concessions faites sur le plan international. Et ce qui est vrai pour la production avicole l'est aussi pour la production porcine. Nous y reviendrons de manière plus précise dans les prochains numéros de « La Vie Bretonne ».

Dans ces conditions, le moment est peut-être venu pour les responsables de l'économie bretonne, de poser nettement la question : partout où les accords de Bruxelles vont entraîner pour les agriculteurs européens des difficultés temporaires, mais sérieuses, des mesures compensatoires ont été prévues. Pourquoi n'a-t-on pas tenté d'obtenir ces mêmes mesures compensatoires, en particulier sur les prix de transport, pour les productions qui intéressent la Bretagne ?

En dehors de ces mesures compensatoires, d'autres formes d'aide communautaire directe sont également possibles, mais la France n'a pas voulu jusqu'ici en profiter. M. René Pleven a fait allusion à cette étrange situation en prenant, le 19 décembre, la présidence de la Commission de développement économique régional de Bretagne : en 1965, nous devrons obtenir du gouvernement français qu'il se décide enfin à faire appel aux divers fonds européens mis en place par les traités pour permettre, précisément, aux régions comme la nôtre de faire face aux situations nouvelles créées par le marché commun.

LES POETES BRETONS de la jeune poésie Française (suite et fin)

« Sirènes de brume », « Noir comme la mer », des titres qui évoquent si bien ces tempêtes d'atlantique, où le matelot lutte avec la dernière énergie contre un flot furieux et écumant qui essaye sans cesse de se refermer sur lui. Louis Guillaume (né en 1907 à Paris) est hanté par cette mer, mais « son regard, constamment sollicité par les rocs, les vagues, les barques et goélands, s'est seulement soumis à l'emploi des prismes du symbole et de la synthèse » (Rousselot). Accroché à sa bouée entre la barque qui s'enfonce et l'irréalité du phare, Guillaume ne peut choisir, de sa jeunesse quand « Nadja » descendait le boulevard parisien, les images surgissent avec parfois une apparente incohérence, mais belles et toutes simples :

« Le rocher qui montait au bord [de la ravine
S'arrête crapaud noir au bord [de la poussière
La chanson de l'écume à fui [comme un nuage. »

« Guillaume, dit Rousselot, mieux que quiconque, prouve aujourd'hui la légitimité des efforts qu'avec sa génération il poursuit depuis 20 ans pour « refaire » le lyrisme, et permettre enfin que le poème exprime la totalité de l'homme. »

Petit paysan de Plescop, au pays de Vannes, Charles Le Quintrec est lui-aussi « monté » à Paris. Mais il n'a pas pour autant cessé de chanter les landes, les halliers et les vergers de sa Bretagne natale. Dans son roman « Les chemins de Kergrist », il évoque avec tendresse « le vert paradis des amours enfantines », cette jeunesse de petit paysan. Son entrée en poésie fut un coup de maître puisqu'il reçut le prix « Max Jacob ». Dieu, amour, chair sont ses thèmes préférés. Il a célébré il y a quelques années les « noces de la terre » avec le ciel des verts pâturages où le bonheur est peut-être le même — mais éternel — que sur la terre... A son père mort, il demande :

« Père, parmi les morts es-tu [toujours le même
As-tu toujours tes brodequins [et ta flanelle
Et la musette aux champignons [l'as-tu gardée ? »

On a dit que sa poésie se faisait parfois trop ésotérique, mais Le Quintrec lui aussi a subi l'influence du surréalisme, s'il n'en a pas partagé la métaphysique.

Dans un chapitre de ses « maisons inspirées », Pierre Cressard fait revivre le vénérable Théophile Briant, amoureux de la solitude de la mer. Regrettons qu'aujourd'hui ce poète de l'amitié et de la mort, auquel nous devons par ailleurs une très belle étude sur « Tristan Corbière » et la publication de la revue « Le goëland », où tant de jeunes poètes ont fait leurs premières armes, soit si oublié...

Non loin de cette côte d'émeraude que Briant aimait tant, près de Brocéliande vit Angèle Vannier, la poétesse aveugle. On a dit qu'Angèle Vannier « incarnait » cette étrange sensualité des Celtes, à la fois passionnée et mystique, jamais assouvie de sentir frissonner entre ses doigts dans une auréole de rêve. Les honneurs, elle les a eus, puisque Eluard a préfacé son « arbre à feu », et que Daniel Rops lui a consacré une petite étude. Mais elle ne cesse de chanter ce que ses yeux morts ne peuvent plus voir : le ciel infini et les landes où les héros de légende, comme naguère, appellent ceux qui savent les entendre et « cet homme seigneur cet homme aux pieds d'argile » :

« Rejoins-moi mon bien-aimé [dans la rose et l'étoile
Et dans la terre ardente où je [trouve ma clé
Rejoins-moi dans le feu et der- [rière les sept voiles
Et dans le mouvement perpé- [tuel du blé. »

Dans le sillage d'Angèle Vannier, d'autres voix se sont élevées : Gilles Fournel, animateur des émissions radiophoniques « Bretagne et poésie », Michel Velmans et les « poètes du mont St-Michel ». Disséminés ici et là Michel Le Bourhis, Jean Le Louët et d'autres, aux noms bien de chez nous... Certains oublient un peu le pays des ancêtres, d'autres en ont fait la Terre Promise de leur poème, ainsi Tugdual Kalvez.

Et les « jeux floraux de Bretagne », les divers concours de poésie où s'affrontent les concurrents aussi nombreux qu'aux épreuves sportives montrent que le flambeau de la Poésie n'est pas près de s'éteindre en Bretagne, même si beaucoup de ces poètes ne sont appelés à connaître la gloire, même s'ils sont souvent maladroits, même s'ils sont modestes au point de garder cachés dans de profonds tiroirs de vénérables cahiers, objets de tous leurs soins, où ils ont exprimé dans la simplicité de leur âme les joies et les souffrances de leur vie ignorée.

Jacques MEVEL.

Bibliographie

Une évocation de la vie dans la campagne avant 1914. Une projection de types, de visages, de traits de mœurs, une ambiance évanouie, tel sera le contenu du prochain livre de M.-E. Monier, intitulé « Contes de mon village ».

Le livre qui comprendra environ 210 pages, est en souscription au prix de 6,50 F. Le tirage en sera très limité.

Ecrire à l'auteur : 65, rue Chateaubriand, Dinan, en indiquant le nombre d'exemplaires désirés.

Le feuilleton littéraire de Yann Poilvet

Des poèmes qui parlent au cœur. — De la difficulté du roman. — Des charmes du livre d'espionnage...

Ecoutez-le qui chante ceux-là « qui portent les richesses de ma race sur leurs épaules musicales / ses richesses authentiques. Non plus l'or ni l'ambre ni l'ivoire, mais les produits d'authentiques paysans et de travailleurs à vingt centimes l'heure »... Ecoutez-le, oui, et vous penserez qu'il s'agit d'un barde breton qui pleure l'exploitation de son peuple. Le poète qui chante n'a pourtant point la couleur de notre peau ni l'héritage du celtisme : c'est Léopold Sédar Senghor, président de la République du Sénégal, et le plus poignant auteur du monde : « Ah ! Seigneur, éloigne de ma mémoire la France qui n'est pas la France, ce masque de petitesse et de haine sur le visage de la France / Ce masque de petitesse et de haine pour qui je n'ai que haine — mais je peux bien haïr le Mal. » Senghor, qui aime la France pour ce qu'elle lui a apporté intellectuellement, stigmatise ceux qui en enlaidissent le visage et il ne veut se souvenir que des fulgurances heureuses : « Je n'amène d'Europe que cette enfant amie, la clarté de ses yeux parmi les brumes bretonnes. » (L. S. Senghor — Poèmes — Editions du Seuil.)

Il n'est pas possible que nous, nous ne rapprochions pas les incantations du barde noir de celles du barde breton Camille Le Mercier d'Erm : « La patrie armoricaine / appelle et prie. Ecoutez / retentir sa voix lointaine / dans un chant de liberté », ces incantations qui appellent au sursaut / pour qu'au choc déchaîné du grand souffle atlantique / qui hante son sommeil au bord des continents / le dormeur moribond du vieux monde celtique / s'éveille en entendant les voix des Revenants / »... Et, parce qu'il y a entre tous les damnés de la terre une intense communion le Breton trouve les mêmes accents que l'Africain pour affirmer que rien ne saurait périr quand les hommes sont riches de volonté : « En vous rit l'espérance blonde / des grands lendemains éblouis... / Sonnez, sonneurs du bout-du-monde / sonnez, sonneurs de mon pays ! / Sonnez pour qu'enfin sonne l'heure / du grand réveil que nous hâtons... / Pour que la Bretagne ne meure, / sonnez, sonnez, sonneurs bretons ! / » (Cam Le Mercier d'Erm — Sang d'Occident — Edit. de l'Hermine.)

Quel dommage qu'un écrivain de la trempe d'un Alfred Jarry n'ait point trouvé semblable inspiration pour notre pays... Un éditeur a cru devoir publier les textes produits par Jarry alors qu'il était élève au lycée de Saint-Brieuc, comme si les chefs-d'œuvres qu'il livra plus tard pouvaient justifier une telle publicité à de mauvais essais d'adolescent, assurément mécontent du régime scolaire qu'il dut subir, comme maints autres, entre ses douzième et quatorzième années. J'ai lu attentivement (et ce fut, je l'affirme, méritoire) ces pamphlets de bas étage d'un potache insatisfait ; la plume, certes, n'en est point mauvaise, mais ça ne vaut même pas les plus pâles poèmes de Minou Drouet ; en vérité, je me demande ce que peut apporter à la littérature une pièce qui débute ainsi : « A Saint-Brieuc-des-Choux tout est plus ou moins bête, / et les bons habitants ont tous perdu la tête. / A deux lieues est la mer, à deux pas les fumiers, / et, du matin au soir, d'innombrables pommiers / promènent en tous lieux leur pompe brevetée / »... Non, en vérité, Jarry ne perçait pas sous ce Jarry-là... (Alfred Jarry — Saint-Brieuc-des-Choux — Mercure de France.)

(à suivre.)

PRÉNOMS BRETONS

Le Comité d'Action Régionale, 9, rue de Kergariou, Quimper, a édité une liste de prénoms bretons qui peuvent être reçus sur les registres de l'état-civil.

Achetez et répandez cette liste — 0,30 F l'exemplaire, 0,20 F par 50 (bénéfice pour votre groupe).

HISTOIRE DE LA LUTTE CORNOUAILLAISE

par W.-T. HOOPER (suite)

L'origine cornouaillaise du Hurling et de la Lutte bretonne n'est cependant pas retenue par l'auteur d'un livre très intéressant : « La Chasse au renard en Bretagne », qui dit que le nom breton de la Lutte est « ar gouren », qu'il suppose dériver de « Couronne » délivrée au vainqueur d'une épreuve athlétique dans l'ancienne Rome. Il dit :

« On doit conclure que la lutte « en Bretagne provint des conquérants romains de la Gaule. »

Contre cette théorie cependant, on doit noter dans « l'Histoire de Bretagne », par M. A.R. du Cleuziou (1933), que :

« Au début du ve siècle, la langue et les usages celtiques « avaient complètement disparu « en Armorique comme dans tout « le reste de la Gaule.. Ce sont « les habitants de cette Ile de « Bretagne qui, émigrant en Armorique au ve siècle, en refirent « un pays celtique. »

Nous arrivons maintenant à la référence historique la plus vieille sans doute en ce qui concerne la Lutte cornouaillaise.

Sir Robert Edgcumbe, dans son papier sur « Les Armoiries de la Cornouaille », lu en cette salle, à la séance annuelle de décembre 1921, appela l'attention sur le poème de Michael Drayton dans le « Polyalbion » : la « Bataille d'Azincourt », écrit vers 1590. Se référant aux emblèmes variés portés sur les drapeaux des contingents des différents comtés à cette grande bataille, il y note :

« Les Cornouaillais avaient deux lutteurs pour le leur. »

La preuve de ce détail par Drayton n'est pas donnée, mais s'il est vrai, il est alors possible que la veille d'Azincourt (24 oct. 1415), pendant que Henri V tenait son conseil de Nobles et proclamait :

« Que celui qui n'a aucun goût pour ce combat s'en aille »,

les fermiers cornouaillais, dans leur campement, échangeaient quelques prises pour se préparer au combat plus furieux du lendemain.

En 1520, des lutteurs cornouaillais de Helson furent envoyés au « Camp du drap d'or » où ils se défirent rapidement de leurs adversaires. Mais le roi de France, François Ier, releva l'honneur national en donnant à Henri VIII « *la Jument volante* » (1), à la grande surprise et à la perte de dignité de ce dernier, d'autant plus que celui-ci avait eu l'idée de ce combat royal.

La référence suivante se trouve dans un des poèmes de Leland, « le Genethliacum », écrit vers 1537, et dans lequel Leland rappelle la grande joie en Cornouaille à la naissance du jeune prince Edouard, plus tard Edouard VI. Il dit :

« Les fêtes en Cornouaille prirent la forme de courses de bateaux sur la Fal » et « de matches de lutte traditionnelle. »

Ainsi, il y a 416 ans, la lutte cornouaillaise était « traditionnelle ». On ne sait pas où Leland prit sa « tradition » mais comme il était grand admirateur de « l'Histoire d'Angleterre » par Geoffroy de Monmouth, il a dû se rapporter à la légende de Corineus-Gœmot.

Le témoignage suivant, par ordre chronologique, se rencontre dans le livre : « Les voyages et le monde », de Thomas Hoby.

En 1551, Hoby était au service du marquis de Northampton, frère de la reine Catherine, la dernière femme d'Henri VIII.

En mai 1551, Edouard VI envoya en France le Lord Marquis pour investir le roi Henri II de « l'Ordre de la Jarretière ». La Cour de France était alors à Châteaubriant, dans le sud de la Bretagne.

Hoby, dans son journal de voyage, dit :

« Le roi de France procura à « mon Lord Marquis d'agréables « divertissements, parfois en « jouant au tennis, parfois en « chassant le « sanglier » et parfois au moyen de ses Bretons « très fougueux luttant avec nos « fermiers de Cornouaille qui « avaient fort à faire pour se « défaire d'eux »

Ceci semble être le premier contact entre les lutteurs cornouaillais et bretons.

(A suivre.)

(1) « *La jument volante* ». Sans doute une expression locale (ou de l'époque) désignant une prise où l'un des hommes est précipité au sol, les jambes en l'air, ainsi qu'une bête lançant une ruade.

UN PEU D'HISTOIRE : (suite) La monarchie francaise a-t-elle respecté les libertés bretonnes ?

II. — Depuis le traité d'Union de 1532.

Le traité d'Union de 1532 stipule formellement que les droits, libertés et privilèges du pays (la Bretagne) seront gardés et maintenus, à savoir :

— aucune « somme de deniers » ne pourra être imposée aux Bretons si préalablement elle n'a été demandée aux Etats et par eux octroyée ;

— maintien de la forme existante de la justice en Bretagne ; les justiciables ne pourront être contraints de plaider hors de Bretagne ;

— les bénéfices ecclésiastiques seront réservés aux Bretons ;

— les Bretons ne pourront être appelés à faire du service militaire hors de Bretagne ;

— aucun changement dans la législation, les institutions, les coutumes, ne pourra être apporté sans le consentement des Etats.

Il était convenu, d'autre part, que le dauphin de France porterait le titre de « duc de Bretagne » et devrait se faire reconnaître et couronner comme tel à Rennes.

Effectivement, le dauphin, fils de François Ier, est couronné duc de Bretagne à Rennes le 13 avril 1532. Mais ce sera le dernier couronnement. Le titre de duc de Bretagne lui-même disparaîtra très rapidement dans la Maison de France. La Chancellerie française mettra son point d'honneur à ignorer la principauté de Bretagne pour n'y voir qu'une simple « province » française.

La Bretagne sera dirigée par un gouverneur nommé par le roi, qui, la plupart du temps, confiera ce poste à des chefs militaires ou des courtisans n'ayant pas d'attache en Bretagne ni de sympathie particulière pour les Bretons. La situation de la Bretagne sous l'Ancien Régime apparaît ainsi comme celle d'un pays conquis et humilié ; ayant à sa tête un fonctionnaire nommé par le pouvoir central (et non un exécutif nommé par une Assemblée représentative), son statut est plus proche de celui d'une colonie ou d'un protectorat que de l'administration démocratique d'un « land » allemand ou d'un canton suisse.

La monarchie française s'est-elle attachée du moins à respecter scrupuleusement les clauses essentielles du traité de 1532 ?

Dès le règne de François Ier, la royauté obtient du pape le droit de nommer aux bénéfices consistoriaux de Bretagne. Les sièges épiscopaux verront successivement leurs titulaires bretons remplacés par des évêques français. Les abbayes connaîtront le même sort. A partir de cette époque, l'Eglise, en Bretagne, est pratiquement dirigée par des non-Bretons, et cela en violation formelle des dispositions du traité d'Union.

Dès le XVIe siècle, de 1532 à 1589, on dénombre une quarantaine de prélats français sur des sièges bretons, prélats dont la plupart ne parurent d'ailleurs jamais dans leur diocèse, détournant ainsi les « bénéfices » de leur destination ! Fait significatif, au XVIIIe siècle, aucun des évêques qui sont montés sur le siège de Rennes n'est d'origine bretonne...

Même politique d'assimilation dans le domaine du droit et de la justice. Au XVIe siècle, le pouvoir royal prétend faire modifier la Coutume de Bretagne, charte du droit positif breton, par une Commission composée en majorité de légistes français, ayant pour mission de faire prévaloir le « droit commun » du royaume. Il faudra les vives protestations des Etats et celles de jurisconsultes comme B. d'Argentré pour que Paris renonce à imposer sa propre rédaction.

En 1554, Henri II retire aux Etats leurs prérogatives en matière judiciaire pour les attribuer à une Cour de justice souveraine ou « Parlement » (qui n'a rien de commun avec une Assemblée élue). Pour composer ce Parlement, le roi impose la moitié de non-Bretons, parmi lesquels devront être désignés les quatre présidents, ceci afin de faire pénétrer l'influence française.

AL LEONEG.

(A suivre).

GEREINT et ENID (XXI) par Claude KERFRIDEN

PAJENN AR BREZONEG

Tud 'zo hag o-deus amzer da goll memez tra ! Abaoe daou ugent munutenn m'emaon o selled ouz an deou-ze, n'ho deus ket loc'het ac'han.

Eur fals niverenn ho-peus bet, moarvat : n'em-eus temm c'hoar gaant ebet !

ALI

Klask ra K.E.A.V. evezhourion gopraet evit ober war-dro ar vugele, 1-15 Eost. Skriv. d'an Itr. de Bellaing, 28, rue des 3 Frères Le Goff, St-Brieuc.

Taolenn a enor evid ar Brezoneg

STALIOU-KONVERS A VRO-WENED OH IMPLIJ AR BREZONEG

Setu aman eur rollad anoiou e brezoneg implijet gand Tiez pe Merkou a gonvers euz Bro-Wened (Morbihan) :

1) Oteliou, Tiez-debri, Ostaleriou : e Karnag, H. Ker-Moor, H. Ker-Ihuel ; — e Lomener (Planwour) : H. R. Bod-Skaû ; — en Oriant, an ti-debri : Ty-Mad ; e Kiberen : H. Beg-Er-Vil, — H. Armor — H. Ty-Breiz, — H. Men-er-Vro, H. Parc-Tehuenn ; — er Palez (Enezenn ar Génveur) : H. R. Ostaleri an Avel ; — e Lokentaz, H. Ker-Rozenn ; — e Penvins-Sarhao : an ti-debri Avel-Vor ; — e Kamorh' : Tavarn ; — e Kervigneg, tost da Bont-er-Bonomig : Tavarn ar Vretoned ; — e Pondi : Ti-Breiz (Ostaleri).

2) Anoiou brezoneg implijet ahendall : e Sant-Karadeg, ar boued-chatal « Mag-Gwel » ; — e Pondi, ar fourmach-kig « Breiz' Ivy » ; — e Sine, tost da Wened, ar hiq-seson (kigsall) « Poul-Mohr » (Poull-Moh) ; — e Langedig, ar boued-chatal ha ver « Magadur » ; — en Elven, ar merk « Christr-Breiz » ; — en Arvor, tost d'an Oriant, an andull « Triskel » (gantan al « label breton »).

3) Er Voustoer-Remungol, an amann mesket gand « Socrémo » a vez pakedet en eur baperenn moullet warni kementmann : « Kampennet e ti-leh er Voustoer-Remungol. — Amanenn Kalon Breiz ». — Or starta gourhemennou da Socrémo !

* *

Goude departamanchou PENN-AR-BED hag ar MORBIHAN, setu m'emaom erru gand « OCHOU-AN-HANTERNOZ » pe « OCHOU-ARMOR » evel ma klasker lavared breman. Setu aman an anoiou-konvers e brezoneg on-eus kavet :

1) Oteliou, tiez-debri : e Plouvouskan pe Plougreskant : an Ti e Famill « Breiz-Nevez » ; — e Perroz : H. Kermor, — H. Penn-ar-Guer, — H. Roc'h-Arvor, hag H. Roc'h-Stur ; — e Lanuon : H. Ty-Mad, e Pont-Kermaria ; — e Trebourden : H. R. Goas-Trez, hag H. Ker-an-Nod (Kéran-Od) ; — e Sant-Brieg, an tidebri « aux Pesked » ; e Sant-Kast : H. Ar-Vro (label breizeal) ; — e Sant-Jili-Kaz-Varhad : H. R. « Nevo-Bihan ».

2) Ahendall, e kaver : e Pedernag, ar hiq-sall « Menez-Bré » ; — e Plouared an Ti-kivija « Breiz » ; — e Mur-a-Vreiz, ar stal « Kia-Moh » ; — e Gwengamp, ar gwiskamanchou « Dolmen » ; — e Plouared, Pompoull hen all, an heskenn « Ar Gwella » ; e Mêl-Karhaez, ar gwestell (pe kouignou) « Kreiz Breiz-Izel » (label breizeal).

Sur awalh, on-eus disoniet anoiou brezoneg all... Da zelaouerien ha lennerien pennadou « Emgleo Breiz » kas kelou deom evid ma vo anavezet an Tiez n'int ket bet meneget aman.

EMGLEO BREIZ B.P. 17 Brest.

Oferenn ar Goueliou Breizhek

HEPDALE e vo poent adarre soñjal e gouelioù bras an hañv a vez lidet an darn vuiañ anezho gant paotred ha merc'hed yaouank « KENDALC'H ».

Fellout a ra din, gant ar pennad-mañ sachañ evezh ar renerion a ra war-dro ar gouelioù folklorel e Breizh-Izel war ur gudenn hag a sell ouzh implij ar brezhoneg.

Diaesoc'h-diaes eo, hep mar ebet, ober fonnusoc'h gant ar brezhoneg da geñver seurt gouelioù, zoken e Breizh-Izel, gant ar gallekaet ma'z eo bremañ, siwazh, ar re yaouank e kement parrez a zo.

Bezez eus un degouezh kouls-koude ma c'hallfed implij muioc'h ar yezh.

E pep lec'h ha, koulz lavaret evit kement gouel bras a zo, e vez atav un oferenn, ma kemer perzh enni al lodenn vrasañ eus yaouankizoù « KENDALC'H ».

An oferenn e c'hell bremañ bezañ lavaret e brezhoneg. Un druez e vefe eta klevout Breizhiz yaouank brogar o chaokat nemet galleg e-doug an amzer dremenet evel-sedirak an Doue, « gantañ sederaet va yaouankiz », hag int entanet evit E glod ha klod Breizh !... War an dachenn-mañ d'an nebeutañ, o deus renerion a « KENDALC'H » ar gwir hag an dlead da c'houlenn gant an iliz e Breizh-Izel, implijout tra ken nemet ar brezhoneg evit pedennoù an oferennoù lidet e stern o gouelioù.

N'on ket hep gouzout ez eus amañ ur gudenn start da ziluziañ, dreist-holl pa vez anv eus un oferenn en ur gêr vrasoc'h evel Brest, Kemper pe Wengamp, da geñver ar gouelioù bras a vez eno, rak neuze n'eo ket hepken bagadoù ha kelc'hioù Breizh-Izeliz a gaver e-mesk ar yaouannizoù deuet da gemer perzh en abadennoù, hogen paotred ha merc'hed o tont ivez eus Breizh-Uhel.

Penaos ober neuze gant ar brezhoneg en hevelep degouezh ?

Dic'hallus eo marteze (hogen betek gwelout !) implijout nemet brezhoneg eus an eil penn d'egile d'an oferenn. Bez'ez eus traoù bihan, avat, ha komzennoù, enno daou pe dri c'her lepmuiken, a vez graet « respontoù » anezho e yezh al Liderezh, hag a c'hellfe, zoken gallegerion Breizh-Uhel, deskiñ DRE AN ENVOR, mizvezhioù en araok, evit brasañ klod yezh vroadel Breizh. Mar ne reer ket bremañ strivoù dister evelse evit ar yezh, pegoulz e vo graet ar strivoù bras a c'hortozer digant kement paotr pe plac'h vreizhat emskiantek a zo ezel eus « KENDALC'H » ?

Ur brezhoneg lennegel kaer hon eus bremañ hag a rank bezañ lekaet da dalvezout war dachenn al Liderezh, da vihanañ, evit kregiñ, gant ar Vreizhiz a zo mirc'hed-bleniañ an Emsav.

Ar pep gwellañ a vefe a gav din, embann pe roneskrivañ hepken ul levrig evit holl yaouankizoù Breizh a bleustr oferennoù-gouel « KENDALC'H ». Diouzh un tu e vefe, e lizherennoù bras, ar pedennoù e brezhoneg, ha, diouzh an eil tu, e lizherennoù bihanoc'h, an hevelep pedennoù e galleg. Un doare mat-kenañ a vefe hennezh evit ar re yaouank da zeskiñ adlenn hag adkompren ar yezh vroadel, peogwir e c'hell dont ar mare, ma vo reizh ivez soñjal lavarout an oferenn e brezhoneg war hec'h hed, da geñver ur gouel-Kendalc'h, zoken e kêrioù bras Breizh Uhel. E kembre ne glever nemet kembraeg er c'hornioù saoznekañ ar vro, pa vez dalc'het eno gouelioù an « eisteddfodau ». Daoust hag eñ e vefe diaesoc'h, zoken evit Gallegerion Vreizh-Uhel, heuliañ an oferenn gant ul levrig divyezhek evel-se, eget na oa gwechall gant al levr-oferenn latin ha gallek ? Daoust hag eñ n'o doa ket desket AN HOLL DUD, gwechall, koulz ar vrezhonegerion evel ar c'hallegerion, distilhañ latin DRE AN ENVOR ZOKEN, e kement iliz a oa ? Perak e vefe diaesoc'h distagañ bommoù brezhonek ?

Da renerion an Emsav « bremañ d'ober o soñj ! Pennadurezh ebet, e nep eskopti, ne vir outo d'ober ar pezh a fell dezho evit a sell ouzh implij ar brezhoneg da geñver un oferenn-GENDALC'H. Mar ne reont ket BREMAN o dlead, war-bouez skeiñ ar brasañ taol ma c'hellint, er mizioù da zont, evit klod ar yezh vroadel, e vint kablus da vat. Ra vezo eta pep hini war evezh !

JIL EWAN.

D'ar Sul 4 a viz Ebel da 15 eur

ABADENN
KELC'H SEVENADUREL BREZHONEK
ROAZHON

Sonerezh Guy Ropartz ha tonioù breizhek all.
Kan gant laz-Kanañ ar C'helc'h
C'Hoariva : « Un Anv Bras », gant J.-P. Helias.
Pred a-gevred wardro 17 eur BAL BREIZHEK da 21 eur

YANNIG gand an Itron a ROHAN-CHABOT (DIWEZ)

Anna. — Ya va muiân-karet, ya, fiziâns am eus ennout. Kae kuit e peoc'h. Ober a rin eus va gwellân evit da zidamall.

Jakez. — Taol evez Anna, ar pez a ouezez breman n'eo ket da zisolein da zen ebet. Na glask ket va didamall.

Anna. — Zoken ma teufen a-benn d'hen ober hep diskuliân netra eus da gevrin ?

Jakez (a brader e-pad ur flipped amzer). Nann, zoken e-giz-ze. Arabat lakaat tud al lezenn da glask petra a zaen er c'hoad e-kerz an nozvez milliget-ze. Arabat, evit pris ebet.

Daoust-hag-en am eus da her ?

Anna. — Ya Jakez, hep dinec'h.

Jakez. — Bennoz Doue dit. Kenavo va muiân karet.

(*Da Sî Pêr*) Ma ! Prest on.

Anna. — Kas a rin dit boued ha kelou. E pe lec'h e vi fenoz ?

Jakez. — E milin an nao derven. Kenavo.

Anna. — Kenavo.

(*Mond a ra kuit Jakez ha Sî Pêr*).

(*Anna a jom hec'h unan, o prederiân*).

Nepell goude, he mamm a zeu e-barz.

Ar vamm. — Anna, gwelet em eus Jakez o vond er-maez eus an ti-mañ. Deuet eo da welout ac'hanout ?

Anna. — Ya Mamm.

Ar vamm. — [illegible]

Ar vamm. — Spontus eo sur ! Ne welan két avat penaos e vije aet an darvoudou a hedt-all.

Anna. — Mar deo bét tapet Yannig gand ur barrad « Hystérie » dén ne oar petra e-neus graet.

Barrek eo ivez da livân gevier evit diwall ouz ho rebechou. Jakez n'hell két bezañ kablus.

Ar vamm. — Ha perak 'ta ? Disoujal a rez eo bét gwelet tost da lanneg ar Givri Gwenn da vare ar argadenn.

Anna. — Ne zisoujan netra.

Ar vamm. — Va faour kéz Anna, dallet out gant da garantez.

Gwell eo dit dibikousân da zaoulagad araog eureujin gand an hailhevod-mân.

(*Kemer a ra daou sailh ha mond a ra er-maez evit mond da gerc'hat dour.*)

(*En ur goezeul gant he mamm, ha deus Anna tostaet ouz ar siminal. Emañ o furchal, hep teurel evez, el ludu gand un tamm barr. A greiz oll, e laosk ur c'hri gand ar souez.*)

(*Kemer a ra er siminal un tamm « oaignut » arbaellet gand un tan ha chomet dindan al ludu.*)

Anna (evit hec'h unan) : Tamm ur bilhed 10 lur eo...

Piou e-neus devet bilhedou er siminal ?

(*Skoet e spered gand ur soul nevez*) : Piou ? Ma vefe... Ma vefe Yannig e-unan !... Yannig evit ol lakaat da louzân ar soc'hennou [illegible]

Yannig (war zimolt). — Nann Feiz ! N'oun két mat !

Anna. — Petra eo an tamm paper-mañ ?

Yannig a jom sabatuet. — Sellend a ra tro-o-dro ouz ar paper hag ouz e c'hoar. Ne respond két.

Anna (Droug enni). — Penaos eo deuet en hor siminal ?

Yann. — N'ouzon két.

Anna. — Gand a ouzan me, Hailhon, lampon, gaouier, breur digalon. Evit kas dismegâns war Jakez, n'eoke'ta, as peus graet kement-se ?

Yannig. — Kilañ a ra Pennfollet Anna !...

Anna (dezi hec'h unan). Pennfollet eo, evel pa ra mamm aon dezân ablamour d'an diaoul.

(*D'he breur gant dousder*) : Yannig lavar din ar wirionez : daoust hag ên out bét argaset ha laeret gant Jakez ?

....

Hag az peus devet ar bilhedou a oa ganit ?

....

Perag ar peus livet gevier dirak ar barner ?

(*Dezi hec'h unan*) : Chom mut evel ma ra, a zo kement hag anzao pép tra.

(*D'he breur*) : Respont a ri ? perak ?

Yannig (trnezus). — Ne zimezi két gant Jakez ?

[illegible]

Chom sioul, awalc'h a zrang az peus graet ua ra ket muioc'h c'hoaz.

Yannig pennfollet. — Mond a ri kuit ! Me 'oar ez i kuit !

A daol tramm e lap krog en ur gontel vras, a oa chomet war an daol.

Klask a ra en em lazân gantañ. Anna a harz outañ ar gwellân ma hell.

Doul a ra a-benn da gemer ar gontell.

Yannig skoelf e zaoulagad, a harjell war e zlonkot, a ostenn e ziprec'h hag a gouez semplet.

Anna a laka gand evez an tamm paper en he galc'h hag a hale he mamm.

Hounez a zeu gant he sailhad dour.

Ar vamm. — A va Doue, hag eo marv ?

Anna. — Buhan Mamm va skouzellit.

An diou vaouez a gas ar paotr war e wele.

Ar vamm. — Petra 'zo c'hoarvezet ?

Anna. — A daol tramm ez eo kouezet semplet. Me gav din ez eo gwelloc'h kervel ar medisin.

Ar vamm. — Ya sur. Gervel a rin eñ amezeg. Eñ a hello mont beteg ar bourk gand e varc'h.

(*Mond a ra er-maez buhan ha buhan.*)

[illegible]

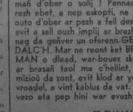

Laboratoire LE NAOUR
Place Carnot - QUIMPERLE

BRO SANT-BRIEG

(Penthièvre et Goëlo)

Correspondante : Mme Commault, 4, rue Houssard, Saint-Brieuc

ECHOS DES COTES D'ARMOR

En janvier une journée d'études et d'amitié a réuni des dirigeants et des membres de différents groupes folkloriques des Côtes-du-Nord à Loudéac.

Le matin dans une salle de la mairie, en présence du Docteur Etienne, maire de la ville, M. Ropers, vice-président de Kendalc'h ouvre la séance et remercie l'assistance. Il indique qu'une ville en pleine expansion industrielle se doit d'organiser les loisirs des jeunes et « folklore et progrès ne sont pas deux choses opposées » dit-il.

R. Henry fit un large exposé des activités des groupes et souligna l'importance de la formation de sonneurs et de moniteurs.

Le docteur Etienne leva la séance en remerciant tous les dirigeants du cercle celtique et du bagad de Loudéac.

Après un repas en commun, la séance de l'après-midi fut employée à l'étude de danses et de chants et se termina par la dégustation du gâteau des Rois.

* *

C'est au restaurant Busson, près de la gare, que s'est tenue la réunion annuelle des dirigeants du groupe folklorique de Loudéac en présence de Mme et M. le Dr Etienne, maire. Bien que la confection des costumes soit un problème sur le plan financier le cercle est prêt à démarrer et le jour n'est pas loin où il défilera dans les rues, drapeau en tête.

* *

AMICALE RANCE-PENTHIEVRE JOURNEE D'AMITIE du 10 janvier 1965

Plus de 150 membres des groupes de Saint-Brieuc (Penthièvre), Saint-Brieuc (Bruyères), Pléhérel, Saint-Malo, Dol-de-Bretagne et Dinan, étaient venus se joindre à leurs camarades du groupe de Dinard, organisateur de cette journée d'amitié.

Le matin, visite du Barrage de la Rance, sous la conduite du Commandant Georges, président d'An Alarc'h, attaché à la direction des travaux du barrage. Les explications claires et précises de ce cicerone averti tout au long de la visite permirent de comprendre et d'apprécier l'ampleur de ce formidable ouvrage, unique au monde, sans cacher notre admiration pour les techniciens qui l'ont conçu et réalisé.

Déjeuner en commun suivi d'une présentation audio-visuelle « Histoire de la Bretagne », par Mme la Comtesse de Rohan-Chabot. Ensuite tirage des Rois dans l'ambiance que l'on devine puis vielleux et sonneurs alternèrent pour entraîner cette jeunesse dans de joyeuses danses de chez nous.

Pendant ce temps les responsables des groupes présents se réunirent pour étudier la nouvelle réglementation des championnats et choisir les danses de terroir qui seront imposées à l'éliminatoire régionale fixée, en principe, au 23 mai à Dinan. Danses imposées : Bal de Jugon, Guédenne de Dinan et Guibra. Une journée d'étude et de perfectionnement de ces danses est prévue lors de la prochaine Journée d'amitié à Pléhérel, le 7 mars. Que tous les groupes de l'Amicale veuillent bien en prendre note.

Le Président.

BRO DREGER

(Trégor)

Correspondant : Christian Boezec, « Petit-Paris », Ploumagoar (C.-du-N.).

● *Les Bretons d'Argenteuil viennent d'élire leur nouvelle « fée », il s'agit de la charmante Mlle Claudine Thoz ; félicitations à elle et à sa famille, originaire de Trémel (Côtes-d'Armor).*

● La crise du chômage va-t-elle s'accentuer ?

Après les papeteries Vallée, de Belle-Isle-en-Terre, c'est la société S.O.C.O.D.I.S., de Rennes, qui qui licencie 44 employés, surtout féminins, de la succursale de Pabu, à partir du 31 mars. Cette entreprise décide en effet de s'installer à Ploërmel, et le matériel va y être transféré. Pour cet exode, on se contente d'inviter le personnel à déménager et s'installer comme il le pourra, s'il veut gagner son pain dans la même maison. Or ces braves gens étant de la région guingampaise, n'admettent pas, et à juste titre, cette proposition. Aussi, à la suite d'une entrevue avec le maire de Pabu, M. Lédan, et M. Leizour, conseiller général du canton de Guingamp, le personnel a décidé de demander audience à M. Quéré, créateur de cette entreprise, actuellement directeur de la succursale de la société S.O.C.O.D.I.S. Une entrevue avec le sous-préfet de Guingamp serait envisagée.

● *Guingamp, pourtant, semble décidée à capter l'industrie. L'A.O.I.P. a officiellement adopté cette ville pour y construire une usine. On y fabriquera des appareils de précision pour communications. Le personnel sera formé sur place. De nature surtout féminine, il groupera au début 400, puis 800 personnes.*

F. G.

BRO LEON

Correspondant : René Abjean, 30, rue Algésiras, Brest (N.-Fin.)

Le samedi 20 février, les Beilladegou Bro Leon donnaient une soirée à Plouescat, les Bro Pagan à Plouguerneau.

Dans les deux cas, l'assistance était venue nombreuse, les salles étaient pleines. Les deux tiers du public étaient des jeunes, ce qui est encourageant pour les organisateurs. Silence attentif et applaudissements enthousiastes accueillirent les numéros aussi divers que le biniou, la danse, la harpe, le chant traditionnel avec Eliane Pronost ou moderne avec les kabalerien, ce qui prouve que les jeunes savent apprécier les spectacles de valeur.

Félicitations en particulier à MM. Henri Branellec de Plouescat et Fanch Guéguen de Plouguerneau qui savent si bien organiser et mener avec brio ces séances de variétés bretonnes.

Tradition désormais bien ancrée à Brest, le carême sera prêché en breton en l'église de Saint-Marc, les mercredi soir 24, 31 mars et 7 avril. La liturgie sera probablement en breton suivant les nouvelles autorisations du concile.

A ce sujet il faut remarquer que les paroisses du Léon, haut-lieu du parler breton jusqu'à ces dernières années, abandonnent de plus en plus la langue maternelle et en particulier à l'église, le riche répertoire des « kantikou » pour adopter les pauliers à la mode (ces « chants qui n'ont pas d'air », comme disent les gens de chez nous, « qui se ressemblent tous ») Les pieux léonards aimaient bien pourtant ces airs familiers, un peu « pompier » parfois, plus souvent en mode majeur du reste, qui scandaient si bien les innombrables processions votives elles aussi en voie de disparition.

Non seulement les cantiques bretons d'ailleurs, et nous n'avons pas la prétention de défendre ici le latin, au contraire, mais il y avait toute une liturgie qui portait la marque et le caractère du peuple, comme les « ton kig ha fars » des vêpres solennelles par exemple. Laissez-nous aussi regretter le « Languentibus in Purgatorio » ce cantique admirable si mélancolique et si poignant composé par Jean de Langoueznou, abbé de Landévennec en l'honneur du « miracle des lys » de Salaün ar Foll au XIVe siècle, et que l'on chantait pour l'absoute des défunts : on l'a remplacé par « Des profondeurs, je crie vers toi... » Autant raser Versailles pour y construire des H.L.M. : Faudra-t-il écrire à « Chefs-d'Œuvre-en-Péril » ?

Notre Breiz est lu dans toute la France, puisqu'un lecteur de Grasse me fait parvenir une coupure de journal annonçant la parution aux Editions « Mercure de France » de deux volumes « Les jours et les nuits » et « L'amour absolu » d'Alfred Jarry, ancien élève du Lycée de Saint-Brieuc. Ces romans parurent pour la première fois en 1897 et 1899. Merci à notre lecteur qui nous permet ainsi de faire connaître un Breton, peut-être oublié.

* *

A Paramé, célèbre par ses œillets et sa magnifique fête folklorique, vient de naître, le cercle culturel « Louis Tiercelin » à l'occasion du cinquantième anniversaire de la mort de ce grand poète breton. Né à Rennes en 1846, Louis Tiercelin fut durant vingt ans l'une des personnalités les plus marquantes de la Bretagne littéraire. Fondateur de la revue l'« Hermine » animateur du « Parnasse Breton » il fut chef de cette troisième renaissance bretonne à laquelle restent attachés les noms de Le Braz, Le Goffic, Ropartz, Le Mercier d'Erm, etc...

Il mourut en 1915, dans sa villa de « Kerazur » à Paramé. Il repose dans le cimetière de cette ville aux côtés de cet autre poète breton que fut Théophile Briant.

Rappelons que la dixième fête des Oeillets aura lieu le dimanche 18 juillet 1965. Nous lui souhaitons son grand succès habituel.

BRO GWENED

(Pays Vannetas)

Correspondant : Marcel Couëdel, Domaine de Prières en Billiers (Morbihan)

Le Bleun-Brug du Vannetais a organisé une journée d'amitié à Carnac le dimanche 14 février.

A l'issue de la messe, un cortège se forma qui se rendit au cimetière sur la tombe de l'abbé Le Dantec, ancien recteur, à qui nous devons de nombreux chants bretons dont quelques-uns furent chantés en son honneur.

Un déjeuner rassembla ensuite tous les participants. Des allocutions furent prononcées par les personnalités présentes dont le député-maire de Carnac ; bon nombre de personnes s'exprimèrent en breton et les chanteurs du pays, jeunes et anciens, reprenaient en chœur les merveilleuses mélodies vannetaises.

L'après-midi fut consacrée à une trop rapide visite au musée de préhistoire, suivie d'une conférence de M. l'abbé Auffret, recteur du Bono, sur l'histoire de Carnac à travers les âges. L'érudition du conférencier étonna de nombreux auditeurs tant elle est étendue.

Les jeunes se retrouvèrent bien vite sur le tumulus de Saint-Michel où l'on dansa force rondes sur les cailloux roulants, avant de visiter l'intérieur de cette colline artificielle, parente des tombeaux aztèques et égyptiens.

La dislocation eut lieu après un goûter offert par le Bleun-Brug ; d'aucuns regrettèrent l'absence de Fest-Noz. Mais ce fut le seul regret car cette journée, organisée magistralement, a apporté une formation bretonne, donc humaine, à ses participants.

* *

Un jeune exploitant de la région des menhirs a trouvé un sujet de collection original : tout en cultivant ses champs, il surveille le sol qui lui livre de temps en temps ses trésors. Il s'agit de haches préhistoriques en pierre ou autre matériau poli.

Voici donc une personne qui protègera les richesses du sol breton : il ne laisserait pas les bulldozers renverser les menhirs comme ce fut le cas à Plouharnel il y a quelques années. Mais cet intérêt est venu grâce à un esprit éveillé, car ce n'est pas à l'école qu'on lui a appris à bien connaître sa commune et sa région.

* *

Il vient de se constituer à Lorient, une section morbihannaise de la Société d'Etudes et de Protection de la nature en Bretagne (S.E.P.N.B.) réunissant déjà de nombreuses personnalités départementales.

Nous lui souhaitons longue vie et fructueux travail, car le Morbihan a besoin d'être protégé contre les vandales, lesquels pèchent le plus souvent par ignorance davantage que par méchanceté, mais le résultat est le même.

Applaudissons ces personnes dévouées qui veulent, elles aussi, préserver quelque chose. Mais tout en Bretagne est à protéger : aussi ce ne sont pas des efforts dispersés qui suffiront, hélas ! mais des mesures suffisamment concrètes et coordonnées.

Le président de la S.E.P.N.B. du Morbihan est M. J. Bonnin, 9, rue Marcel Le Baron à Lorient.

Congrès de KENDALC'H MAROK

La confédération Kendalc'h-Marok qui groupe toutes les associations bretonnes du Maroc, tenait récemment son 4e Congrès. Favorisée par un temps superbe et une température printanière, cette manifestation a connu un plein succès.

M. Pen, président de Breiz de Rabat, avait choisi le site charmant d'Aïn El Aouda, à 20 kilomètres de la capitale, où plus de 200 congressistes se retrouvaient vers 10 heures à l'auberge de l'Avenir. Il y avait là des Bretons de Rabat, de Kenitra, de Meknès, de Fès, de Safi, de Sidi Kacem, d'Azrou, etc...

Meknès avait envoyé une délégation d'une quarantaine de personnes sous la conduite du président de l'Arvor, M. Marcel David, barde Gwenn ha Du, et de M. Badets, secrétaire.

Le nouveau bureau

La matinée était consacrée aux travaux du congrès placé sous la présidence de Jean-Marie Jossel. Après lecture des rapports moral et financier on procéda à l'élection du nouveau comité pour 1964-1965. M. Jean-Marie Jossel, de Kénitra, a été élu président.

Au cours de la séance de travail qui suivit, d'importantes décisions furent prises : organisation d'une journée Kendalc'h dans chaque grande ville du Royaume, grand rassemblement breton à Kénitra au printemps prochain, attribution de bourses à de jeunes Bretons pour assister à des stages Kendalc'h en Bretagne au cours de l'été, venue d'un groupe folklorique breton au festival de Volubilis, propagande en faveur de la langue bretonne, etc.

Banquet et bal breton

Plus de deux cents personnes devaient assister au banquet qui fut servi dans la grande salle de l'auberge, décorée comme il se doit aux couleurs bretonnes. Après ce banquet se sont déroulées des danses bretonnes jusqu'à la nuit.

BRETONED DIVROED

(Emigrés)

L'Assemblée Générale de Kendalc'h Paris

L'assemblée générale de Kendalc'h Paris s'est déroulée ce samedi 13 février à la Maison de la Bretagne, sous la présidence du Comte de la Monneraye.

A 16 h. 30, M. Louis Bothorel, président de Kendalc'h Paris, déclarait la séance ouverte et passait la parole à M. Paul Berdellou pour son compte rendu moral. Puis M. Marcel Floc'h, directeur du bagad Morgas, fit un exposé sur les journées d'études des bagadou. M. Floc'h se montra satisfait des résultats obtenus, notamment au concours de cornemuses de Brest, et mit l'accent sur la nécessité de continuer l'effort pour faire accéder les bagadou en 2e et même en 1re catégorie.

M. Prémorvan évoqua les journées d'études des sonneurs et constata que les sonneurs fidèles à ces journées sont des sonneurs de bagadou, les sonneurs des cercles ne répondant pas à l'invitation des organisateurs. M. Prémorvan souligna la difficulté que rencontrent les responsables pour le choix des sonneurs valables dans les fêtes.

M. Malrieu fit un exposé sur la danse bretonne et M. Kerlann, regretta en breton l'absence du breton dans les activités de Kendalc'h et dit combien il était regrettable de voir des jeunes à Poullaouen par exemple, faire semblant de ne pas connaître le breton et de chanter en anglais.

En terminant, M. Kerlann réclama une action concertée des cercles afin que ceux-ci apprennent à leurs membres adhérents à chanter dans la langue du « Barzaz-Breiz ».

M. Louis Bothorel répondit en breton à M. Kerlann et proposa de redonner vie et activité à l'Amicale des professeurs de breton qui existait voici une dizaine d'années.

D'autres interventions furent encore faites, notamment par M. Sauseau et M. Georges Pinault. M. Armel Calvé demanda la création au sein du bureau d'une commission de propagande pour faire connaître Kendalc'h.

Le rapport des activités de M. Paul Berdellou et le rapport financier de M. Petitbon ayant été approuvés à mains levées, on passa à l'élection du tiers sortant et au remplacement de M. Petitbon, démissionnaire. MM. Malrieu et Le Quenven se virent confirmés à leurs postes et M. Henri Poulain fut élu au poste laissé vacant.

Les commissaires aux comptes seront MM. Alain Guillo, Campion et Roger Gautier.

Cette réunion très vivante prit fin sur une déclaration de M. Louis Bothorel qui adressa à M. Charles Le Quintrec, ses remerciements pour l'action du journal « La Bretagne à Paris », pour son rôle d'information et de soutien auprès des associations bretonnes de la Région parisienne.

Mgr KERVEADOU PRÉSIDE LE PARDON DU BIENHEUREUX MAUNOIR

Le dimanche 7 février a eu lieu à Paris, en l'église N.-D. des Champs, le grand pardon du Bienheureux Père Maunoir, organisé par la section Maunoir, groupe d'action culturelle et sociale. Des homélies ont été prononcées par le R.P. Calvet, des Pères du St-Esprit, et par Mgr Kervéadou, évêque de St-Brieuc et Tréguier. Après la procession des reliques et de la statue, le bagad Bleimor et Kelc'h Keltiek Dugelez Breiz animèrent une fête folklorique qui s'acheva par le chant du Bro Goz.

L'ARMOR DE SAVOIE

L'Amicale des Bretons de Savoie se tient à la disposition des groupes folkloriques bretons de passage dans cette région, et envisage l'organisation de manifestations qui permettraient aux Savoyards de mieux connaître la Bretagne.

Cercles et bagadou qui passez par Chambéry, adressez-vous au Secrétaire de l'Amicale : M. Paul Huchet, 21, rue d'Angleterre, Chambéry (Savoie).

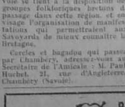
PRODUCTIONS LANIG
binious, bombardes
practices, tambours
A. LAURENCEAU
LUTHIER
NANTES - 12, rue Jean-Jaurès

L'Etudiant Breton

Organe de la J. E. B.

Avril 1965

Les articles publiés dans cette page le sont sous la responsabilité de la direction de la Jeunesse Etudiante Bretonne

Adresser le courrier à :
M. LE DRO, 1, Plateau du Bouguen, BREST

REGARDS SUR LE MONDE

LA QUESTION JURASSIENNE (suite)

« Je sais qu'on nous reproche d'être trop exclusifs et de ne travailler que dans notre propre intérêt disait encore von Mullinen en 1814, mais nous n'avons aucun serment, aucun devoir direct envers la communauté helvétique. » A voir ce qui passe aujourd'hui, il semble bien que l'égoïsme l'emporte à Berne, sur le sens du bien fédéral. Mais enfin, il nous paraît que pour la Confédération suisse, où toutes choses mûrissent lentement, trouver une solution juste au conflit jurassien est une question de vie ou de mort. Au fur et à mesure que le problème s'envenime et que la presse internationale rend compte de ce qui se passe chez nous, l'inquiétude du gouvernement fédéral devient plus manifeste. Jusqu'ici ses velléités d'intervention ont été noyées sous le flot de la réprobation bernoise. Nous croyons encore, cependant, que le fédéralisme reprendra ses droits tôt ou tard, et qu'à force de combattre avec désintéressement pour leur liberté, les jurassiens francophones finiront par obtenir de la Suisse qu'elle soit fidèle à ses constantes et qu'en même temps, elle sorte de son immobilisme et se régénère.

4. — *Organisation et force du Mouvement Jurassien*

Le Rassemblement jurassien, mouvement autonomiste, a été créé en 1948 par des hommes de toutes confessions et de toutes opinions politiques. Son Comité central comprend une moitié de catholiques et une moitié de protestants, qui sont affiliés au parti chrétien-social, au parti libéral-radical et au parti socialiste. Il compte environ 10.000 membres inscrits, soit plus du quart du corps électoral jurassien (les femmes n'ont pas le droit de vote dans le canton de Berne !).

Le R.J., qui groupe en son sein toutes les forces autonomistes du Jura, comprend depuis deux ans une organisation de jeunesse : Le Groupe Bélier. Y sont admis les citoyens âgés de 18 à 30 ans. Aux sections locales et aux fédérations du Rassemblement jurassien, ce groupe apporte l'enthousiasme, le dynamisme propre aux jeunes, le goût de la propagande et de l'action. Deux mille membres y sont présentement formés pour assurer demain la relève et le recrutement continue. Parallèlement, une Association féminine pour la défense du Jura s'est constituée et travaille de concert avec le Rassemblement jurassien.

En dehors du Jura, l'Association des jurassiens de l'extérieur donne son plein appui au mouvement autonomiste. Elle est secondée par l'Association suisse des amis du Jura libre, qui ne réunit que des Confédérés à l'exclusion des ressortissants jurassiens. Enfin, pour couronner le tout, un Mouvement universitaire jurassien a été fondé il y a quelques mois, pour associer étroitement à notre combat le monde des étudiants qui, demain, sera la substance intellectuelle de notre pays.

Dans quelle mesure le Rassemblement jurassien représente-t-il le peuple du Jura ? Si l'on se réfère à la consultation populaire qui, en 1959, porta sur l'organisation future d'un plébiscite dans le Jura, on constate que le R. J. traduit les aspirations séparatistes de la moitié de la population environ (il y eut 15.000 oui contre 16.000 non). Mais la moitié des « non » était due aux immigrés bernois de langue allemande, non assimilés, il en résulte que le Rassemblement jurassien a derrière lui, en gros, les 2/3 de la population de langue française. Il est donc bien le représentant de la minorité ethnique et linguistique du Jura.

Si l'on y réfléchit, la représentativité du Rassemblement Jurassien est considérable par rapport à la population francophone dont il défend les intérêts. Au Canada français par exemple, des statisticiens prétendent que le courant séparatiste n'entraîne présentement que 12 % des électeurs. Et pourtant, les choses vont bon train, en vertu du principe qui veut que les révolutions soient toujours le fait d'une minorité. On en déduira qu'en Suisse, la résistance officielle à l'émancipation du Jura ne saurait durer sans dommages, car le mouvement autonomiste n'est pas minoritaire et sa force est bien supérieure, en proportion, à celle de mouvements de libération qui ont encore, ou qui ont eu la côte sur le plan international.

5. — Culture et politique

« Je crois que la durée d'une langue, d'une civilisation est un problème politique » écrit très justement Roger Barthe dans *L'Idée Latine*, livre édité par l'Institut d'études occitanes. A ceux qui pensent que le patrimoine intellectuel et linguistique d'un peuple peut être sauvegardé par les seules sociétés littéraires et culturelles, nous répondons que l'histoire a prouvé le contraire. C'est pour des politiques que le Val d'Aoste, isolé au Sud des Alpes, s'est trouvé partiellement désarmé face à la pression de l'ethnie majoritaire. Le recul inexorable de la culture rhéto-romanche, au nord et au sud de la barrière alpine, son impuissance à contenir, à cause d'un morcellement géographique et politique, la poussée venue des plaines et des villes, montre bien que l'on n'a rien si l'on ne détient pas le pouvoir. S'il y avait eu, dès le Moyen-Age, un ou plusieurs Etats romanches, on parlerait encore latin à Coire, Glaris dans la vallée du Rhin, au bord du lac de Constance, et dans de vastes régions méridionales. Le drame pour ce très ancien peuple, c'est d'être minoritaire dans tous les états où il se trouve réparti. Il est partout victime de la loi du nombre et d'un pouvoir qui, sous le couvert d'une souveraineté politique dont il est maître, pèse consciemment ou non sur les minorités ethniques. Alors, la culture romanche va lentement vers sa disparition.

Après avoir subi le régime aristocratique de Berne, le peuple jurassien a connu, dès 1830, le système démocratique. Si l'on examine les choses sous l'angle de la protection ethnique, ce changement de régime n'a rien arrangé. Pourquoi ? Parce que la loi du nombre est plus unilatérale, plus aveugle, plus dangereuse parfois que le bon plaisir d'un souverain absolu. Elle est légitime lorsqu'elle s'exerce au sein d'une entité ethnique homogène, et dans la mesure où elle exprime des opinions. Mais être français, turc ou chinois, n'est pas une attitude morale, intellectuelle ou sociale. C'est une donnée de l'être, et ce qui désespère une minorité linguistique soumise à la règle du plus grand nombre, c'est qu'elle n'a jamais l'espoir d'être un jour la majorité. Elle est victime de ce que nous appelons le despotisme démocratique.

Les conséquences ne sont pas seulement d'ordre linguistique. Une minorité use ses meilleures forces au combat. Les citoyens les plus courageux sont honnis par le pouvoir et risquent des représailles. Les plus faibles ou les moins doués composent, deviennent l'instrument des autorités, et parce que n'importe qui peut devenir n'importe quoi à condition de trahir les siens, on voit poindre la corruption, la division. Ce qu'il y a de tragique, pour un peuple minoritaire, c'est sa condition qui le conduit à l'affaiblissement du groupe, mais aussi à l'avilissement des personnes. Si nous luttons, c'est donc aussi pour la dignité et pour que nos enfants ne soient pas habités, comme nous le sommes, par le sentiment d'un malheur national qui date de 1815. Il n'est qu'un seul remède à notre problème : la souveraineté rendue au peuple du Jura.

R. B.

LE MAL DONT SOUFFRE LA BRETAGNE

par

J.-P. SEILIEZ

étudiant lillois

Tout comme la médecine et la psychologie nous apprennent qu'un homme peut être malade dans son corps, dans son esprit ou dans les deux, la médecine et la sociologie nous apprennent qu'une société peut, elle aussi, être malade au physique (maladies endémiques, épidémies), comme au moral (hallucinations, peurs, haines, folies collectives), ou même dans les deux, tels que, entre autres, les cas de dégénérescence collective connue sous le nom de maladie de Halliday. Or il est intéressant de se demander si actuellement la Bretagne n'est pas en proie à un tel mal.

Les symptômes de la maladie de Halliday sont facilement repérables : alcoolisme, tuberculose, débilité, folie, suicides, débauche, baisse de la fécondité, passivité, mutisme, nostalgie, etc... En un mot c'est la dégénérescence d'une société, sa désagrégation, sa disparition. Halliday qualifie une telle société de « sick society », le mot « sick » signifiant en anglais : malade, qui a des nausées, écœuré, nostalgique, abattu, et décrivant parfaitement l'état psychologique des sujets atteints.

Les causes de cette maladie peuvent être nombreuses et diverses : guerre perdue, excès de luxe, domination étrangère, émigration forcée et bien d'autres encore dont le choc avec une civilisation différente, plus forte, cas qui nous intéresse particulièrement. En effet, on connaît nombre de sociétés qui se sont détruites au contact d'autres sociétés plus fortes. C'est l'histoire du pot de fer et du pot de terre. Par exemple les cadres de la société algérienne ont volé en éclats au contact des Français, mais là le peuple a résisté et cela si bien qu'il s'est même révolté. Mais il n'en est pas toujours ainsi et des sociétés telles que les Aïnous, les Pygmées ou les Arborigènes australiens sont en voie de disparition.

Mais voyons plutôt le cas des Bretons. La Bretagne est actuellement le théâtre d'un terrible combat entre la civilisation bretonne attaquée et la civilisation française attaquante. Cela ne fait aucun doute pour personne (sauf pour la majorité des intéressés qui n'en a pas conscience car déjà atteinte par le mal). Les Armoricains étaient jusqu'à ces derniers temps des Bretons, de langue bretonne, de civilisation bretonne, donc à rattacher aux Celtes. Or ils sont en train de devenir des Français, c'est-à-dire de langue française, donc de civilisation française, la langue étant le support de la civilisation. Il y a par conséquent un choc entre deux civilisations, donc possibilité de rencontrer la maladie de Halliday du côté de la civilisation vaincue ou en passe de le devenir, autrement dit du côté breton.

Voyons les faits de plus près et essayons de repérer les symptômes de dégénérescence.

Au début de ce siècle la consommation d'alcool en Bretagne était inférieure à celle de la France. Mais au fil du temps elle s'est mise à augmenter, puis à dépasser celle de la France, et maintenant elle est bien supérieure. Dans les six départements de l'hexagone les plus alcoolisés on trouve les cinq départements bretons ! Il est notable que les régions les plus alcoolisées sont les plus francisées : les ports, la frange maritime, les villes.

De même on pourrait parler des ravages de la tuberculose, dont la Bretagne détient le malheureux record, ou des maladies mentales (un Breton sur trois cents est interné !). La célèbre fécondité bretonne est en baisse constante et n'arrive plus à contrebalancer cet autre fléau qu'est l'émigration. En effet, entre 1954 et 1962, la population du département du Finistère a baissé de 2,3 %, celle du Morbihan de 2,7 % et celle des Côtes-du-Nord de 6,4 % ! Ce qui correspond à une émigration globale annuelle d'environ vingt à vingt-cinq mille personnes qui vont s'entasser dans les banlieues parisienne, lilloise, rouennaise, bordelaise et autres à côté des kasbas algériennes et des corons polonais. Dans ce sous-prolétariat l'alcoolisme, la tuberculose et la misère morale exercent de tels ravages que 30 % seulement des hommes y atteignent quarante ans.

Reste le plus grave, le manque de dynamisme du Breton, sa peur du risque, son manque total d'esprit d'entreprise. Son unique ambition est sa sécurité matérielle. La Bretagne est sans doute la région où l'Etat recrute le plus de fonctionnaires : dans toutes les familles il y a des gendarmes, des militaires, des postiers ou des agents de chemin de fer, depuis Dunkerque jusqu'à Tamanrasset et même plus loin. Bien sûr il y a ces « fiers capitaines partis pour des courses lointaines » ; mais cela c'est surtout de la poésie, à quelques exceptions près. Il y a aussi les coopératives comme on dit, mais elles sont bien rares et bien timides. Il y a aussi quelques sursauts de temps à autre tel Breiz Atao avant la seconde guerre mondiale ou le mouvement paysan de ces dernières années — mais ce ne sont jamais que des révoltes passagères et superficielles provoquées par des minorités. On imagine mal en Bretagne une grève mobilisant tous les Bretons, de Brest à Nantes, comme celles qui ont lieu périodiquement dans le Nord (cf. la dernière grève des mineurs qui a mobilisé au coude à coude les quatre millions de nordistes pendant plus d'un mois. Le peuple breton dans sa majorité est amorphe, sans aucun esprit de critique et suit aveuglément le gouvernement de Paris en lui apportant docile son bulletin de vote, même si sa politique lui est contraire. A cet égard notons qu'il y a peu d'exemples de suivisme politique aussi caractéristique qu'en Bretagne. Faites n'importe quoi aux Bretons, ils seront toujours d'accord.

Il est donc évident que le peuple breton est atteint de la maladie de Halliday et que le mal a déjà de profondes racines. Mais si c'est un point de l'avoir découvert, c'en sera un autre de le guérir. Car la guérison ne peut venir que de la société atteinte qui, prenant conscience de ce qui lui arrive, cherche un remède et décide de l'appliquer.

A notre avis il y a deux manières d'arriver à un même but, ce but étant un nouvel équilibre de la société, de la Bretagne en ce qui nous concerne ; autrement dit, c'est stopper la dégénérescence, c'est enrayer l'alcoolisme, la folie et la tuberculose par une joie de vivre, un dynamisme, un esprit d'entreprise ; c'est s'organiser, exploiter rationnellement toutes les richesses de la Bretagne, trouver un procédé rentable afin d'extraire le fer du minerai trop pauvre de Haute-Bretagne et trouver de nouveaux débouchés aux produits agricoles... Mais pour retrouver ce goût pour la vie, il faut absolument choisir entre deux voies opposées : la francisation et la bretonnisation.

La francisation est une voie très difficile mais pas impossible. Les Luxembourgeois, par exemple, sont en train d'abandonner tout doucement l'allemand au profit du français, cela pour des raisons très subtiles qu'il serait trop long d'expliquer ici. Mais ils font ça lentement, sans heurt, en en ayant conscience, en le voulant, au grand jour, et tout en gardant une haute estime pour leur ancienne civilisation. Mais cela est très difficile et on peut dire que le cas des Luxembourgeois est particulier. Les Flamands avaient essayé d'en faire autant (plus ou moins contraints, d'ailleurs, par les Wallons) mais ils ont vite compris qu'ils faisaient fausse route et depuis un demi siècle ils accélèrent le retour au néerlandais et l'abandon du français. Les résultats ne se sont pas fait attendre longtemps : équilibre psychologique, expansion démographique, retour de la prospérité économique.

(A suivre.)

N.D.L.R. — J. P. Seiliez est un étudiant « nordiste » d'Arras. Actuellement étudiant à Lille, il a vécu une année à Brest, en 1963-1964. A la question : « Que penses-tu de la Bretagne ? » voilà ce qu'il a répondu... et ce que toute personne étrangère à la Bretagne pourra vous dire.

Noël du Fail et la Langue Française

La Bibliothèque Municipale de Rennes possède un intéressant manuscrit (mss 256, 148 t) contenant un fragment (IV nº 275) du roman de la Charrette. On y trouve une note assez piquante concernant Noël du Fail et son opinion sur l'antiquité de la langue française.

Ce manuscrit appartenait en 1578 à la famille de Maisbouches, seigneurs de Bordage, comme l'atteste Noël du Fail, qui, à la fin de ses Mémoires recueillis et extraits des plus notables et solennels arrests du Parlement de Bretagne (Rennes, 1579, in-4º) dan une note sur l'ancienne signification du mot « valet », dit : « J'ay bien voulu rapporter icy ce que j'ay leu en un viell livre romant escrit de la main dès l'an 717, appelé la Conqueste du Sainct-Graal, que le seigneur du Bordage m'a prêté. »

Pendant qu'il l'avait en main, Noël du Fail écrivit au verso du premier feuillet de garde : « C'est la Conqueste du Sainct-Gréal (qui est à dire une ampoulle ou phiole plaine d'huile) escrite sept cens dix sept ans après la Passion de Notre-Seigneur. C'est bien contre ceulx qui ont osé escrire que la langue française dont nous usons n'est que depuis seize cens ans ença, aussi qu'elle est extraicte du latin comme les langues itallenne et espagnole, auxquels lieux les Romans ont commandé près de 500 ans. Quant à la langue gauloise, elle reste seulement en la Basse-Bretagne Armorique et au pais de Cornouaille en Angleterre... »

Aux chercheurs

« A l'occasion du 4e emprunt de la défense nationale, une invitation à souscrire, rédigée en breton, a été affichée à Paris. Connait-on d'autres affiches du même genre sur des sujets divers ? »

Question posée... en 1920.

Ets F. BÉGOT

1, RUE DE BREST
QUIMPER
PNEUS
Réparations Rechapage
BOTTES
Gonzalès DUNLOPILLO
Dépôt "BARDAHL" et "TIP-TOP"

IMPRIMERIE « LES PRESSES BRETONNES »
12, rue Poulain-Corbion, Saint-Brieuc - Côtes-d'Armor
Dépôt légal — Nº 1228 — Nº Avril 1965
Le directeur de la publication : Pierre ROY.